

Analyser et valoriser les matrices des coûts



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Introduction	4
Avant de commencer	6
1 . Aide à la lecture du guide	6
1.1 Type de coût étudié	6
1.2 Coût HT (hors TVA) ou TTC	6
1.3 Coût par habitant ou par tonne.....	7
1.4 Coût agrégé ou détaillé	7
2 . Documents de travail support	7
3 . Liste des sigles et abréviations utilisés dans le document	9
1^{ère} PARTIE :	
Collectivités à compétence collecte ou collecte et traitement	10
1 . Caractérisation de la collectivité	12
1.1 Territoire de la collectivité.....	12
1.2 Niveau de service	12
1.3 Quantités de déchets collectés	12
1.4 Evolutions passées et à venir du service public d'élimination des déchets	13
1.5 Exemple de restitution	14
2 . Analyse des matrices des coûts.....	15
2.1 ETAPE 1 : Coût du service et financement	15
2.2 ETAPE 2 : Structure du coût	17
2.3 ETAPE 3 : Part des dépenses de la responsabilité directe de la collectivité.....	20
2.4 ETAPE 4 : Hiérarchisation des principaux postes de charges	22
2.5 ETAPE 5 : Coût des différents flux de déchets	24
2.6 ETAPE 6 : Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national	27
2.7 ETAPE 7 : Evolution des coûts	32
3 . Communication sur les coûts	
du service public d'élimination des déchets.....	34
3.1 Communication auprès des élus et des services de la collectivité.....	34
3.2 Communication auprès des usagers	42
3.3 Communication dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés	48

2^{ème} PARTIE :

Collectivités à compétence traitement 51

1 . Caractérisation de la collectivité 53

- 1.1 Territoire de la collectivité..... 53
- 1.2 Niveau de service 53
- 1.3 Quantités de déchets entrants dans les installations 53
- 1.4 Evolutions passées et à venir du service public d'élimination des déchets 54
- 1.5 Exemple de restitution 55

2 . Analyse des matrices des coûts..... 56

- 2.1 ETAPE 1 : Coût du service et financement 56
- 2.2 ETAPE 2 : Structure du coût 58
- 2.3 ETAPE 3 : Lien entre coût pour le syndicat de traitement et facturation aux adhérents 61
- 2.4 ETAPE 4 : Hiérarchisation des principaux postes de charges 64
- 2.5 ETAPE 5 : Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national 66
- 2.6 ETAPE 6 : Evolution des coûts 69
- 2.7 ETAPE 7 : Facturation détaillée des adhérents..... 71

3 . Communication sur les coûts du service public d'élimination des déchets..... 75

- 3.1 Recommandations générales sur le fond 75
- 3.2 Recommandations générales sur la forme 76
- 3.3 Contenu pour une présentation en réunion des résultats de l'analyse des coûts aux élus et services de la collectivité et aux collectivités adhérentes 76
- 3.4 Exemples de visuels de présentation en réunion avec les élus et services de la collectivité et les collectivités adhérentes..... 77
- 3.5 Communication dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers..... 82

Annexes

- Annexe 1 : Matrices de la collectivité à compétence collecte..... 84
- Annexe 2 : Matrices de la collectivité à compétence traitement..... 87
- Annexe 3 : Extrait du référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2007/2008 et de l'enquête collecte 2009 90



Introduction

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dernières années (développement des collectes sélectives, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2...), ce qui a conduit à des augmentations de coûts, ou tout du moins à une approche économique de la gestion du service public d'élimination des déchets plus complexe.

Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments incontournables pour les collectivités afin de suivre et maîtriser ces évolutions.

Il apparaissait donc essentiel d'élaborer un outil standard de connaissance des coûts (cadre d'expression et méthode de calcul), adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Cela nécessitait de prendre en compte la complexité de la structure des coûts de gestion des déchets : diversité des collectivités compétentes et de leur territoire d'intervention, éclatement des compétences, variété des modes de gestion tant d'un point de vue technique qu'économique.

C'est dans ce contexte qu'un programme de travail sur les coûts a été engagé dès 2001 par l'ADEME, en partenariat avec le conseil régional de Poitou-Charentes, avec l'appui technique de l'AREC¹ et de collectivités locales. Depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche qui vise à doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit notamment de la **matrice des coûts**² qui est un cadre de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Les matrices sont saisies dans SINOE^{®3}, elles sont ensuite contrôlées par un bureau d'études missionné par l'ADEME avant d'être validées (garantissant de la qualité des données).

En 2009, l'ADEME a mené une étude d'évaluation de la matrice auprès de divers acteurs dont des collectivités formées à son remplissage, il ressort que peu d'entre elles exploitent leurs matrices et communiquent sur les résultats obtenus. La principale raison est l'absence d'une démarche d'analyse de la matrice. **C'est pour répondre aux besoins des collectivités en termes d'analyse, d'exploitation et de communication des résultats des matrices, que l'ADEME propose un guide méthodologique.**

1 AREC : Agence Régionale Evaluation environnement Climat (ex APCEDE)

2 Pour en savoir plus : [www.ademe.fr/Dechets/Connaissance des coûts et des prix/Un cadre et une méthode](http://www.ademe.fr/Dechets/Connaissance%20des%20co%C3%BBts%20et%20des%20prix/Un%20cadre%20et%20une%20m%C3%A9thode)

3 SINOE[®] ou Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement est la base de données sur les déchets gérée par l'ADEME et disponible à l'adresse suivante : www.sinoe.org



La démarche exposée dans ce guide a été construite à partir d'études de cas menées auprès de 5 collectivités aux profils variés :

- AGGLOPOLYS (41), Communauté d'agglomération de Blois à compétence collecte ;
- SMICTOM de Lamotte Salbris (41), syndicat à vocation unique à compétence collecte et traitement ;
- SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier (58), syndicat à vocation unique à compétence collecte ;
- SYTEVOM (70), syndicat à vocation unique à compétence traitement ;
- Thau agglomération (34), Communauté d'agglomération à compétence collecte et traitement, avec variations saisonnières.

Aucune des données économiques de ces collectivités n'a été utilisée dans ce guide.

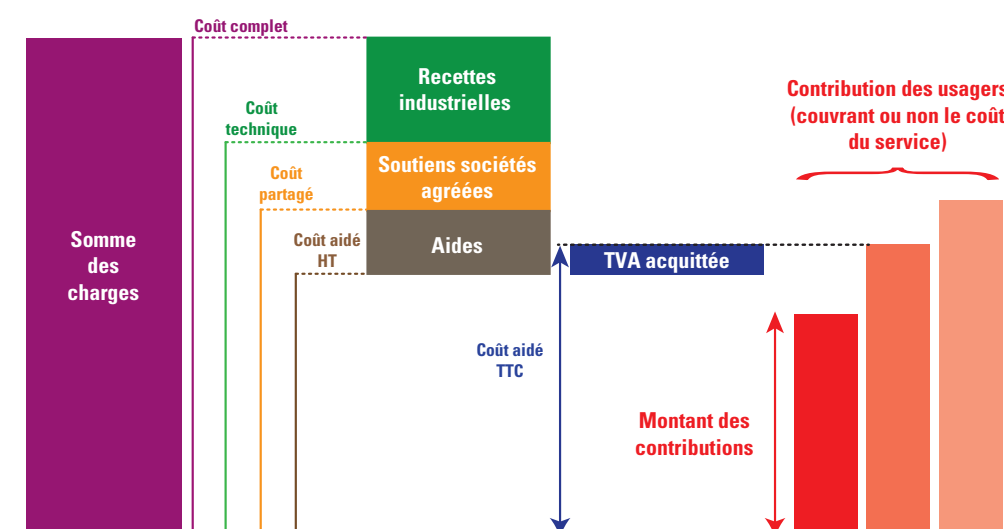
Le guide propose deux démarches d'analyse et de valorisation des matrices, adaptées pour les collectivités à compétence collecte ou collecte et traitement d'une part et les collectivités à compétence traitement uniquement d'autre part.

Avant de commencer...

Il est recommandé que le travail d'analyse des matrices porte uniquement sur les matrices validées dans SINOE® afin de s'assurer de la qualité des données.

Les matrices sont composées de deux parties : un tableau présentant le détail des charges, des produits et du financement et un tableau de synthèse avec les différents types de coûts : coût complet HT¹, coût technique HT, coût partagé HT, coût aidé HT et TTC, montant des contributions. C'est à partir de ces données que l'analyse des coûts est conduite dans ce guide.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE COÛTS CALCULÉS DANS LA MATRICE



1. AIDE À LA LECTURE DU GUIDE

Dans ce guide, les démarches d'analyse proposées se basent sur des types de coûts et un niveau d'analyse explicités ci-après. Les **collectivités doivent adapter ces démarches** en fonction de leurs besoins et de leur contexte.

1.1 Type de coût étudié

Dans le guide, pour conduire l'analyse, c'est principalement le coût aidé qui est utilisé. Ce coût présente en effet l'intérêt de restituer le **besoin de financement de la collectivité** (l'ensemble des produits perçus ayant été déduits) et de mesurer l'incidence des produits sur les charges.

1.2 Coût HT (hors TVA) ou TTC

Dans la matrice, tous les coûts sont calculés HT mis à part le coût aidé qui est restitué en HT et en TTC.

Dans le guide, toutes les analyses sont faites sur les montants HT, sauf pour le rapprochement du coût aidé et du financement du service. En effet, pour ce dernier point, l'objectif est d'identifier le coût restant à la charge de la collectivité : pour les collectivités non assujetties à la TVA ou assujetties partiellement (budget TTC) le coût aidé TTC est retenu, pour les collectivités assujetties (budget HT) c'est le coût aidé HT.

1 Hors TVA



1.3 Coût par habitant ou par tonne

La méthode d'analyse proposée dans le guide se base en premier lieu sur les coûts en euros par habitant qui sont le résultat d'une quantité produite et d'un coût à la tonne. Dans un second temps, pour expliquer le niveau des coûts en euros par habitant, il est nécessaire d'étudier les quantités collectées par habitant et les coûts par tonne collectée.

$$\text{Coût par habitant} = (\text{quantité collectée par habitant}) \times (\text{coût par tonne collectée})$$

L'analyse des coûts par étape technique (collecte, transport...) se fera dans un troisième temps au travers des coûts exprimés en euros par tonne.

Il faut noter que les coûts en euros par habitant et en euros par tonne évoluent en sens inverse avec la variation des tonnages : plus les quantités collectées sont élevées, plus les coûts en euros par tonne auront tendance à diminuer, mais plus les coûts en euros par habitant tendront à augmenter.

Dans la matrice, les **coûts par tonne sont des coûts rapportés à la tonne collectée. Les coûts par habitant sont rapportés à la population INSEE.**

1.4 Coût agrégé ou détaillé

Dans la matrice, chaque colonne peut être divisée en sous-colonnes pour affiner le niveau de présentation des coûts. La **démarche d'analyse proposée** dans le guide **repose sur les coûts agrégés** (niveau 1 dans le schéma ci-dessous) considérant qu'une vision globale sur les principaux flux est déjà nécessaire avant de poursuivre une analyse détaillée (niveau 2 dans le schéma ci-dessous).

EXEMPLE DE STRUCTURATION DES COLONNES D'UNE MATRICE DES COÛTS

Niveau 1	OMR	Verre	RSOM hors verre		Biodéchets	Déchets des déchèteries		
Niveau 2			Journaux / magazines	Emballages		Déchèterie 1	Déchèterie 2	...

2 . DOCUMENTS DE TRAVAIL SUPPORT

Pour analyser les résultats de la matrice, il est nécessaire que la collectivité **exporte sous un fichier de type Excel les matrices disponibles dans SINOE®**, selon trois formats :

- Une matrice en euros ;
- Une matrice en euros par tonne ;
- Une matrice en euros par habitant.

En complément, pour étudier l'évolution des coûts sur plusieurs années, il est possible d'exporter **un historique qui reprend les coûts** (en euros, en euros par tonne et en euros par habitant) **la population desservie et les tonnages collectés** de chaque matrice validée.

Dans SINOE®, l'accès aux différentes matrices et à l'historique se fait de la façon suivante :

- Accès à la matrice en euros ;
- Accès à la matrice en euros par tonne ;
- Accès à la matrice en euros par habitant ;
- Accès à l'historique ;
- Fonction export.

EXPORT DES MATRICES ET DE L'HISTORIQUE SUR SINOE®

Saisir	Contrôler et valider	Exploiter
La matrice a été mise à jour le 17/08/2011 Étape 1 : coûts Étape 2 : populations, tonnages et organisation du service Étape 3 : données générales Étape 4 : personnalisation des tonnages Étape 5 : personnalisation des populations desservies	Contrôler la saisie Afficher les erreurs du dernier contrôle	Calculer les coûts Matrice en euros Matrice en euros par tonne Matrice en euros par habitant Historique des coûts
Exporter		

Pour faciliter l'exploitation des données économiques, il est recommandé de mettre en place une démarche rigoureuse de mise en forme des matrices exportées, de numéroter chacune d'entre elles et de les imprimer (si l'impression s'avère nécessaire).

L'analyse portera sur des graphiques et tableaux qui auront été préalablement créés par chaque collectivité à partir des données exportées.

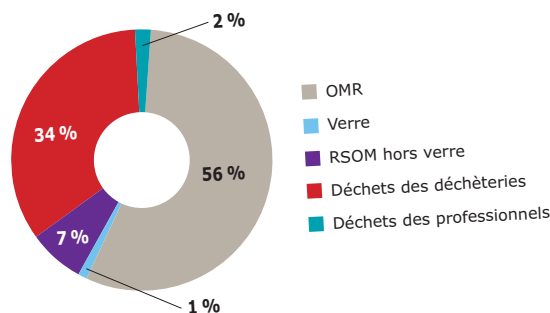
Exemples de restitution

MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ () EXPORT DU TABLEAU DE SYNTHÈSE EN EUROS

Année 2010	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
Coûts en €						
Coût complet	-	105 319	752 878	1 361 079	67 485	4 266 248
Coût technique	2 126 379	65 703	672 507	1 337 438	64 221	3 840 334
Coût partagé	2 120 908	57 899	272 195	1 325 112	64 221	3 840 334
Coût aidé HT	2 120 908	55 545	260 425	1 281 157	64 221	3 782 255
Montant de la TVA acquittée	98 733	5 108	24 954	66 379	2 563	197 737
Coût aidé TTC	2 219 640	60 653	285 378	1 347 536	66 785	3 979 992
Montant des contributions	2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504	4 305 834

PART RELATIVE DU COÛT AIDÉ HT PAR FLUX DE DÉCHETS - RESTITUTION

Coût aidé HT par flux	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Coût aidé HT en € arrondi	2 121 000	56 000	260 000	1 281 000	64 000	3 782 000
En %	56 %	1 %	7 %	34 %	2 %	100 %



Extrait
SINOE®

Restitution
collectivité



3 . LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS DANS LE DOCUMENT

AV : Apport Volontaire

C1 (C2) : 1 (2) collecte(s) hebdomadaire(s)

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

JRM : Journaux – Revues – Magazines

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d’Apport Volontaire

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre
= emballages et journaux-magazines

SPED : Service Public d’Élimination des Déchets

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes



PARTIE 1

COLLECTIVITÉS À COMPÉTENCE COLLECTE OU COLLECTE ET TRAITEMENT

Cette première partie concerne les collectivités à compétence collecte ou collecte et traitement ; celles-ci renseignent la totalité des charges techniques de la matrice (dont la collecte et le traitement), à la fois pour les étapes techniques qu'elles assurent directement et, dans le cas des collectivités à compétence collecte, pour les étapes techniques déléguées.

Avant de débiter l'analyse des coûts, il est proposé de **caractériser précisément la collectivité**. En effet, le coût de la gestion des déchets dépend de nombreux facteurs et notamment des caractéristiques du territoire, du niveau de service apporté dans le cadre du SPED¹, des quantités de déchets collectés et des évolutions passées et à venir pour le SPED.

La démarche d'**analyse des matrices** présentée dans ce guide est progressive : elle débute de manière globale pour donner une vision synthétique du coût de la gestion des déchets et mettre en avant les principaux enjeux. Elle s'affine ensuite, par flux et par étape technique, pour permettre un pilotage fin du service public sur les plans technique, économique et financier (identifier des pistes de maîtrise des coûts, ajuster le mode de financement et avoir un suivi des coûts dans le temps...).

Enfin, sur la base de ce travail d'analyse, une présentation des résultats est proposée pour une **communication aux élus**, en vue d'éclairer la prise de décision politique, et **aux usagers** dans un objectif de transparence du coût du service.

Dans le guide, à titre d'exemple, la démarche d'analyse et de communication des résultats de la matrice auprès des collectivités à compétence collecte ou collecte et traitement s'appuie sur le cas d'une collectivité au profil suivant :

- Syndicat à vocation unique regroupant 4 Communautés de Communes pour 42 000 habitants ;
- Compétence collecte ;
- Flux collectés : OMR et emballages au PAP, verre et journaux-magazines en PAV, déchets des déchèteries, cartons des commerçants ;
- Traitement délégué à un syndicat de traitement, qui assure le transport et l'incinération des OMR, la collecte du verre et des recyclables secs, le transport et le tri des emballages, le transport et le traitement des déchets de déchèteries ;
- Réseau de 7 déchèteries ;
- Statut fiscal : non assujettie (budget TTC) ;
- Type d'habitat : rural.

Les matrices de cette collectivité en euros, en euros par habitant et en euros par tonne collectée figurent en annexe 1.

1 Service Public d'Élimination des Déchets



1. CARACTÉRISATION DE LA COLLECTIVITÉ

- > Territoire de la collectivité
- > Niveau de service
- > Quantités de déchets collectés
- > Evolutions passées et à venir du service

2. ANALYSE DE LA MATRICE

- ETAPE 1 :** Coût du service et financement
- ETAPE 2 :** Structure du coût
- ETAPE 3 :** Part des dépenses de la responsabilité directe de la collectivité
- ETAPE 4 :** Hiérarchisation des principaux postes de charges
- ETAPE 5 :** Coût des différents flux de déchets
- ETAPE 6 :** Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national
- ETAPE 7 :** Evolution des coûts

3. COMMUNICATION SUR LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- > Usagers
- > Rapport annuel
- > Elus et services de la collectivités



1. CARACTÉRISATION DE LA COLLECTIVITÉ

1.1 Territoire de la collectivité

Pour caractériser le territoire, préciser :

- La typologie d'habitat¹ ;
- La population adhérente ;
- Le nombre de communes adhérentes ;
- Les compétences en matière de gestion des déchets et les services sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité ;
- Les services réalisés pour le compte de tiers (par exemple : accès de communes extérieures au réseau de déchèteries, prestations de collecte et tri des emballages pour des collectivités voisines...) ;
- Les services réalisés par des tiers (par exemple : accès de communes de la collectivité à une déchèterie d'une collectivité voisine).

1.2 Niveau de service

Pour chaque colonne de la matrice, identifier :

- La population desservie (dont éventuellement la population de communes pour lesquelles une prestation est assurée) ;
- Le mode de collecte (porte à porte, apport volontaire...) ;
- La fréquence de collecte dans le cas de collectes au porte à porte (fourchette et fréquence maximum) ;
- Le mode de gestion des collectes (régie, prestation...).

Pour les flux concernés :

- Le nombre de flux de recyclables secs des ordures ménagères ;
- Le nombre de déchèteries ;
- L'accueil des déchets dangereux en déchèteries (oui/non) ;
- Le mode de traitement des OMR.

1.3 Quantités de déchets collectés

Pour chaque colonne de la matrice, constater :

- Le ratio en kg par habitant (informations présentes en en-tête de chaque colonne de la matrice en euros par tonne et en euros par habitant) par flux et tous flux ;
- Les ratios de référence en kg par habitant : moyenne nationale pour le type d'habitat de la collectivité (enquête collecte ADEME) ;
- Pour chaque flux, les tonnages collectés de chaque année pour laquelle une matrice a été renseignée et validée dans SINOE® ;
- Le taux de valorisation matière et organique : ordures ménagères, déchèteries hors gravats et total.

1 L'ADEME classe les collectivités à compétence déchets selon cinq catégories d'habitat : rural, mixte, urbain, urbain dense et touristique. Ces types d'habitat correspondent à des modes d'organisation des déchets assez nettement différenciés.

Pour en savoir plus : www.sinoe.org/Tout savoir sur SINOE/Outils et méthodes/Nomenclatures et données de référence/Typologie des collectivités.



1.4 Evolutions passées et à venir du service public d'élimination des déchets

La connaissance des évolutions du service public au cours des années précédentes est importante pour observer et comprendre l'évolution des coûts sur plusieurs années, mais également pour pouvoir analyser les résultats de l'année et identifier des pistes de maîtrise des coûts. Les perspectives d'évolution du service à 3 ou 5 ans peuvent permettre une analyse prospective des coûts sur les prochaines années.

Les évolutions passées ou à venir peuvent porter sur les points suivants :

- Evolution du périmètre desservi (adhésion ou départ de communes, élargissement de la compétence...) ;
- Changement de fréquence de collecte ;
- Changement de mode de collecte ou de contenants (bacs/sacs/conteneurs enterrés...) ;
- Changement de mode de traitement des OMR ;
- Evolution des consignes ;
- Changement de mode de gestion (passage en régie ou en prestation de certaines collectes...) ;
- Renouvellement ou renégociation de contrats ;
- Création de nouveaux services, voire suppression de certains services ;
- Création, restructuration, modernisation d'équipements ;
- Evolution des financements auprès des usagers (ménagers, administrations et professionnels) ;
- Actions de prévention ;
- Evolution de la TGAP ;
- ...

1.5 Exemple de restitution

Les deux tableaux ci-après présentent un exemple de restitution des données permettant de caractériser la collectivité ; ils doivent être adaptés par chaque collectivité, en fonction de son contexte et des points qu'il paraît important de mettre en avant pour l'analyse.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - RESTITUTION						
Année 2010	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèteries	Déchets des professionnels Cartons
Fréquence	C1 à C2	-	-	C1	7 déchèteries Régie	C1
Collecte et contenants	PAP Pas de conteneurisation Régie	AV 161 PAV Collecte gérée par le syndicat de traitement	AV 83 PAV Collecte gérée par le syndicat de traitement	PAP en sacs Collecte gérée par le syndicat de traitement		PAP Régie
Transport	Géré par le syndicat de traitement	-	-	Géré par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	-
Traitement	Incinération Gérée par le syndicat de traitement	-	-	Tri Géré par le syndicat de traitement	Divers traitements gérés par le syndicat de traitement	-

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ - RESTITUTION						
Année 2010	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries (hors tonnages de gravats)	Déchets des professionnels Cartons	Tous flux
Population desservie	42 000	42 000	42 000	42 000	-	42 000
Tonnages	10 652	1 652	1 548	9 542	224	23 618
Kg / hab. collectivités	254	39	37	227	5	562
Kg / hab. données nationales*	242	39	44	175	-	588**
Ecart / ratio national	5 %	0 %	- 16 %	30 %	-	- 4 %

* Enquête collecte ADEME 2009 - Milieu rural. Résultats semi définitifs juin 2011

** Enquête collecte ADEME 2009 - Tous milieux confondus

PISTES DE COMMENTAIRES ASSOCIÉS

- Mettre en évidence le niveau de service apporté par la collectivité à ses usagers ;
- Identifier les flux dont les ratios en kg par habitant sont proches des ratios nationaux et ceux qui s'écartent des données nationales (en + ou en -) ;
- Expliciter éventuellement les raisons qui conduisent à ces écarts (contexte de la collectivité, contraintes de territoire, service apporté...).



2 . ANALYSE DES MATRICES DES COÛTS

La démarche présentée ci-après propose différents angles d'analyse de la matrice afin d'éclairer la prise de décision technique et politique, d'identifier des pistes de maîtrise des coûts, d'ajuster le mode de financement du service, de suivre dans le temps l'évolution des coûts.

Cette démarche comporte 7 étapes avec une progressivité en partant d'une vision globale du coût de la gestion des déchets pour aller vers une analyse fine par flux et par étape technique.

Ces 7 étapes permettent de répondre à différentes questions :

- Etape 1 : Combien coûte globalement le service public d'élimination des déchets ? Comment est-il financé ?
- Etape 2 : Quels sont les postes de charges et de produits ? Quel est le poids relatif des différentes catégories de charges et de produits dans le coût du service public ?
- Etape 3 : Pour les collectivités ayant la compétence collecte uniquement, quelle est la part des dépenses correspondant aux services relevant de la responsabilité directe de la collectivité ?
- Etape 4 : Quels sont les principaux postes de charges ?
- Etape 5 : Quel est le coût des différents flux de déchets ? Quel est le poids relatif des différents flux dans le coût du service public d'élimination des déchets ?
- Etape 6 : Quel est le positionnement de la collectivité par rapport aux coûts de gestion des déchets observés au niveau national ?
- Etapes 7 : Quelle est l'évolution des coûts sur plusieurs années ?

Ces 7 étapes peuvent être réalisées indépendamment l'une de l'autre, toutefois pour une démarche complète, il est recommandé de les suivre.

2.1 ETAPE 1 : Coût du service et financement

**Combien coûte globalement le service public d'élimination des déchets ?
Comment est-il financé ?**

Modalités d'analyse

Source des données : matrice agrégée en euros et euros par habitant.

Données à rechercher dans la matrice dans la colonne « total » :

- Le coût aidé TTC (pour les collectivités non assujetties à la TVA ou assujetties partiellement) ou le coût aidé HT (pour les collectivités assujetties à la TVA) ;
- Le montant des contributions.

Mode d'analyse des données :

- Identifier le coût aidé ;
- Calculer l'écart entre le coût aidé et le montant des contributions.

Exemple de restitution

MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT EN EUROS ET EUROS/HABITANT

RETOUR
SOMMAIRE

Année 2010			Flux de déchets					Total	Total en €/hab.
Montant en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels		
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	162 132	7 898	55 723	102 279	5 008	333 039	7,9
		Communication	1 415	1 415	2 830	1 415	1 415	8 491	0,2
		Total fonctionnelles	163 547	9 313	58 553	103 694	6 423	341 530	8,1
	Techniques	Prévention	13 548		6 202	6 165	792	26 707	0,6
		Précollecte	11 529	9 615	53 260			74 404	1,8
		Collecte	986 141	86 392	429 036	805 729	53 429	2 360 727	56,2
		Transfert/transport	184 893		34 722	74 123	6 841	300 580	7,1
		Traitement déchets non dangereux			171 104	307 353		478 457	11,4
		Enlèvement et traitement déchets dangereux				64 015		64 015	1,5
		Autres charges							
	Total charges techniques		1 196 111	96 007	694 325	1 257 385	61 063	3 304 890	78,7
	Total charges			1 359 658	105 319	752 878	1 361 079	67 485	3 646 420
PRODUITS	Industriels	REG Incinération - Énergie	804 097					804 097	19,1
		Ventes de produits et d'énergie		39 617	65 887	9 244	1 415	116 162	2,8
		Prestation à des tiers							
		Autres produits	37 376		14 484	14 398	1 849	68 107	1,6
		Total produits industriels	37 376	39 617	80 371	23 642	3 264	184 269	4,4
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	5 472	7 804	400 313	12 325		425 914	10,1
	Aides	Reprises subventions d'investissement		2 354	11 770	43 955		58 079	1,4
		Suventions de fonctionnement							
		Aides à l'emploi							
	Total aides			2 354	11 770	43 955		58 079	1,4
Total produits			42 848	49 775	492 454	79 922	3 264	668 262	15,9
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		98 733	5 108	24 954	66 379	2 563	197 737	4,7
	Contribution des usagers								
	TEOM		2 379 516	63 676	220 363	1 516 580	72 504	4 252 640	101,3
	REOM								
	Redevance spéciale & facturation usagers		46 855			6 339		53 194	1,3
	Contributions des collectivités adhérentes								
Total contributions			2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504	4 305 834	102,5

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total en €/hab.	Total
Coût complet	-	105 319	752 878	1 361 079	67 485	-	
Coût technique	2 126 379	65 703	672 507	1 337 438	64 221	4 266 248	101,6
Coût partagé	2 120 908	57 899	272 195	1 325 112	64 221	3 840 334	91,4
Coût aidé HT	2 120 908	55 545	260 425	1 281 157	64 221	3 782 255	90,1
Montant de la TVA acquittée	98 733	5 108	24 954	66 379	2 563	197 737	4,7
Coût aidé TTC	2 219 640	60 653	285 378	1 347 536	66 785	3 979 992	94,8
Montant des contributions	2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504	4 305 834	102,5

COÛT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT - RESTITUTION

	€ arrondis	€/habitant
Coût du service public*	3 980 000	94,8
Niveau de financement	4 306 000	102,5
Ecart entre coût et financement en €	+ 326 000	+ 7,7
Ecart entre coût et financement en %	+ 8 %	

* Coût aidé TTC correspondant au coût restant à la charge de la collectivité (car collectivité non assujettie à la TVA, Cf. Partie 1)

PISTE DE COMMENTAIRES ASSOCIÉS

- Rapprocher le coût aidé, du montant des contributions en euros et en euros/habitant.

PISTE D'APPROFONDISSEMENT

- Commenter l'écart en prenant en compte le mode de financement du service (TEOM, REOM ou contributions des collectivités adhérentes) et en analysant l'écart existant entre compte administratif et résultat de coût dans la matrice (avec la prise en compte notamment de calculs d'amortissements extra-comptables).



2.2 ETAPE 2 : Structure du coût

**Quels sont les postes de charges et de produits ?
Quel est le poids relatif des différentes catégories de charges
et de produits dans le coût du service public ?**

Modalités d'analyse

Source des données : matrices agrégées en euros et en euros par habitant.

Données à rechercher dans la matrice dans la colonne « total » :

- Les charges : structure et communication, prévention, précollecte/collecte, transfert/transport, traitement et total des charges ;
- Les produits : produits industriels, soutiens, aides et total des produits.

Mode d'analyse des données :

- Identifier les différents postes de charges et de produits en euros HT et en euros HT par habitant ;
- Calculer la part relative de chaque poste de charges sur le total des charges ;
- Calculer la part relative de chaque poste de produits sur le total des produits ;
- Enrichir l'analyse des résultats de l'étape 1.

Point de vigilance

- Dans la matrice, lorsque la collectivité ne connaît pas le détail des charges et des produits (le tarif facturé peut intégrer des recettes industrielles, des soutiens et/ou des aides qui viennent en diminuer le montant facturé), un regroupement de lignes charges/produits est réalisé. Pour les postes de charges concernés, indiquer par un astérisque que ces postes de charges incluent une part de recettes. C'est souvent le cas de l'incinération qui est facturée ventes de chaleur déduites.

Exemple de restitution

MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT (EN EUROS ET EUROS/HABITANT

Année 2010			Flux de déchets					Total	Total en €/hab.
Montant en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels		
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	162 132	7 898	55 723	102 279	5 008	333 039	7,9
		Communication	1 415	1 415	2 830	1 415	1 415	8 491	0,2
		Total fonctionnelles	163 547	9 313	58 553	103 694	6 423	341 530	8,1
	Techniques	Prévention	13 548		6 202	6 165	792	26 707	0,6
		Précollecte	11 529	9 615	53 260			74 404	1,8
		Collecte	856 141	85 392	429 036	885 729	58 429	2 360 727	56,2
		Transfert/transport	184 893		34 722	74 123	6 841	300 580	7,1
		Traitement déchets non dangereux			171 104	307 353		478 457	11,4
		Enlèvement et traitement déchets dangereux				64 015		64 015	1,5
		Autres charges							
	Total charges techniques		1 196 111	96 007	694 325	1 257 385	61 063	3 304 890	78,7
	Total charges		1 359 658	105 319	752 878	1 361 079	67 485	3 646 420	86,8
	PRODUITS	Industriels	REG Incinération - Énergie	804 097					804 097
Ventes de produits et d'énergie				39 617	65 887	9 244	1 415	116 162	2,8
Prestation à des tiers									
Autres produits			37 376		14 484	14 398	1 849	68 107	1,6
Total produits industriels		37 376	39 617	80 371	23 642	3 264	184 269	4,4	
Soutiens		Tous soutiens des sociétés agréées	5 472	1 804	400 313	12 325		425 914	10,1
Aides		Reprises subventions d'investissement		2 354	11 770	43 955		58 079	1,4
		Suventions de fonctionnement							
		Aides à l'emploi							
Total aides			2 354	11 770	43 955		58 079	1,4	
Total produits		42 848	49 775	492 454	79 922	3 264	668 262	15,9	
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		98 733	5 108	24 954	66 379	2 563	197 737	4,7
	Contribution des usagers								
	TEOM		2 379 516	63 676	220 363	1 516 580	72 504	4 252 640	101,3
	REOM								
	Redevance spéciale & facturation usagers		46 855			6 339		53 194	1,3
	Contributions des collectivités adhérentes								
Total contributions		2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504	4 305 834	102,5	
Coûts			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total en €/hab.	Total
Coût complet			-	105 319	752 878	1 361 079	67 485	-	
Coût technique			2 26 379	65 703	672 507	1 337 438	64 221	4 266 248	101,6
Coût partagé			2 120 908	57 899	272 195	1 325 112	64 221	3 840 334	91,4
Coût aidé HT			2 120 908	55 545	260 425	1 281 157	64 221	3 782 255	90,1
Montant de la TVA acquittée			98 733	5 108	24 954	66 379	2 563	197 737	4,7
Coût aidé TTC			2 219 640	60 653	285 378	1 347 536	66 785	3 979 992	94,8
Montant des contributions			2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504	4 305 834	102,5

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total en €/hab.	Total
-------	-------------------------------	-------	-----------------------------	-------------------------	----------------------------	-----------------	-------

Coût complet	-	105 319	752 878	1 361 079	67 485	-	-
Coût technique	2 226 379	65 703	672 507	1 337 438	64 221	4 266 248	101,6
Coût partagé	2 120 908	57 899	272 195	1 325 112	64 221	3 840 334	91,4
Coût aidé HT	2 120 908	55 545	260 425	1 281 157	64 221	3 782 255	90,1
Montant de la TVA acquittée	98 733	5 108	24 954	66 379	2 563	197 737	4,7
Coût aidé TTC	2 219 640	60 653	285 378	1 347 536	66 785	3 979 992	94,8
Montant des contributions	2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504	4 305 834	102,5

STRUCTURE DU COÛT EN 2010 - RESTITUTION

Charges 2010	€ arrondis	€ / habitant	%
Charges de structure	333 000	7,9	7,5 %
Charges de communication	8 000	0,2	0,2 %
Charges techniques	4 110 000	97,8	92 %
Prévention	27 000	0,6	0,6 %
Collecte et précollecte	2 435 000	58,0	54,7 %
Transfert + transport	301 000	7,1	6,8 %
Traitement (- ventes d'énergie)	1 347 000	22,1	30,3 %
Total charges HT	4 451 000	106	100 %

TVA Acquitté

Produits 2010	€ arrondis	€ / habitant	%
Produits industriels	184 000	4,4	27 %
Soutiens	426 000	10,1	64 %
Aides	58 000	1,4	9 %
Total produits	668 000	16	100 %

* Le coût de traitement intègre : le montant facturé à la collectivité pour l'incinération des OMR, le tri des emballages et journaux-magazines et le traitement des déchets non dangereux des déchèteries ainsi que l'enlèvement et le traitement des déchets dangereux. Dans le montant de l'incinération facturé aux collectivités, les recettes liées aux ventes d'énergie sont déduites, le coût complet de l'incinération n'est donc pas connu de la collectivité mais seulement le coût technique (ventes d'énergie déduites). Cela explique le regroupement de lignes dans la matrice (REG Incinération-Energie) et l'absence de coût complet pour le flux OMR, les produits industriels perçus sur l'incinération n'étant pas connus de la collectivité.

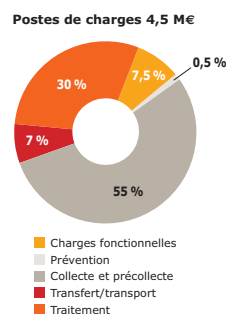
RETOUR
SOMMAIRE



RÉPARTITION DES CHARGES HT (montants arrondis)

Postes de charges	En €	En %
Charges fonctionnelles*	341 000	7,5
Charges de prévention	27 000	0,5
Charges de collecte et précollecte	2 435 000	55
Charges de transport	301 000	7
Charges de traitement	1 347 000	30
Total des charges	4 451 000	100

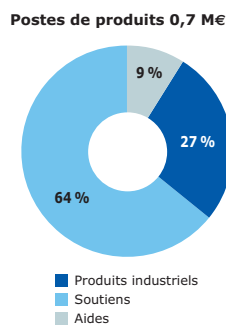
* Charges de structure + charges de communication



RÉPARTITION DES PRODUITS (montants arrondis)

Postes de produits	En €	En %
Produits industriels	184 000	27
Tous soutiens sociétés agréées	426 000	64
Aides	58 000	9
Total des produits	668 000	100

> Les produits couvrent en moyenne 15 % des charges HT.



Pistes de commentaires associés

- Commenter la répartition des charges et mettre en évidence le 1^{er} poste de charges ;
- Commenter la répartition des produits et mettre en évidence le 1^{er} poste de produits ;
- Préciser le taux de couverture des charges par les produits, par flux.

Piste d'approfondissement

- Pour chacun des flux, établir le pourcentage des produits par rapport aux charges afin de mettre ainsi en évidence le taux de couverture des charges par les produits.



2.3 ETAPE 3 : Part des dépenses de la responsabilité directe de la collectivité

Pour les collectivités ayant la compétence collecte uniquement, quelle est la part des dépenses correspondant aux services relevant de la responsabilité directe de la collectivité ?

Au préalable

Les services relevant de la responsabilité directe de la collectivité sont ceux sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité, quel que soit le mode d'exploitation du service public : services assurés en régie ou confiés à des prestataires extérieurs, par le biais de marché public de services ou de délégation de services.

Modalités d'analyse

Source des données : matrice agrégée en euros.

Données à rechercher dans la matrice :

- Dans la colonne « total », les charges fonctionnelles ;
- Dans les charges techniques, les charges des étapes techniques et des flux relevant de la responsabilité directe de la collectivité ;
- Dans les charges techniques, les charges des étapes techniques et des flux facturées par la collectivité à compétence traitement.

Mode d'analyse des données :

- Sommer les charges des étapes techniques et des flux relevant de la responsabilité directe de la collectivité ;
- Sommer les charges des étapes techniques et des flux facturés par la collectivité à compétence traitement ;
- Sommer la totalité des charges y compris les charges présentes dans des regroupements de lignes ;
- Calculer la part des charges relevant de la responsabilité directe de la collectivité sur la totalité des charges ;
- Calculer la part des charges relevant de la collectivité à compétence traitement sur la totalité des charges.

Point de vigilance

- Dans la matrice, les postes de charges techniques incluant des recettes industrielles, des soutiens et/ou des aides sont saisis dans un regroupement de lignes.

Exemple de restitution

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ (

EXTRAIT DE LA MATRICE POUR LA PARTIE DES CHARGES EN EUROS

Année 2010			Flux de déchets					Total
Montant en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	162 132	7 898	55 723	102 279	5 008	333 039
		Communication	1 415	1 415	2 830	1 415	1 415	8 491
		Total fonctionnelles	163 547	9 313	58 553	103 694	6 423	341 530
	Techniques	Prévention	13 548		6 202	6 165	792	26 707
		Précollecte	11 529	9 615	53 260			74 404
		Collecte	986 141	86 392	429 036	805 729	53 429	2 360 727
		Transfert/transport	184 893		34 722	74 123	6 841	300 580
		Traitement déchets non dangereux			171 104	307 353		478 457
		Enlèvement et traitement déchets dangereux				64 015		64 015
		Autres charges						
		Total charges techniques	1 196 111	96 007	694 325	1 257 385	61 063	3 304 890
	Total charges		1 359 658	105 319	752 878	1 361 079	67 485	3 646 420
	REG Incinération - Énergie		804 097					804 097

CHARGES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ À COMPÉTENCE COLLECTE ET CHARGES RELEVANT DU SYNDICAT DE TRAITEMENT

RESTITUTION

Charge relevant de la compétence collecte		Facturation du syndicat de traitement		Total des charges
Nature des charges	Montant en €	Nature des charges	Montant en €	
Charges fonctionnelles	341 530	-	-	341 530
Charges techniques	1 953 251	Charges techniques	2 155 735	4 108 986
Total	2 294 781	Total	2 155 735	4 450 516
En % du total des charges	52 %	En % du total des charges	48 %	100 %

Collectivité

52 %

Syndicat de traitement

48 %

Piste de commentaires associés

- Commenter la part de dépenses que maîtrise directement la collectivité à compétence collecte.



2.4 ETAPE 4 : Hiérarchisation des principaux postes de charges

Quels sont les principaux postes de charges ?

Modalités d'analyse

Source des données : matrice agrégée en euros.

Données à rechercher dans la matrice :

- Total des charges fonctionnelles et total des charges de prévention ;
- Pour chaque colonne de la matrice : les charges techniques de précollecte et collecte de transfert/transport et de traitement (intégrant pour les déchèteries l'enlèvement et le traitement des déchets dangereux).

Mode d'analyse des données :

- Identifier les charges fonctionnelles et les charges de prévention ;
- Identifier les postes de charges techniques par flux et par étape technique ;
- Identifier le total des charges ;
- Hiérarchiser les postes de charges, du plus important au plus faible ;
- Calculer en pourcentage la part de chaque poste de charges sur le total des charges ;
- Lister et sommer les 4 à 6 postes de charges représentant près de 80 % du total des charges.

Points de vigilance

- Il s'agit de mettre en évidence les principaux postes de charges ; ainsi, certains postes, comme les charges de prévention ou les charges fonctionnelles, peuvent ne pas apparaître dans les charges listées dans la mesure où elles représentent une part faible relativement aux autres charges ;
- Dans la matrice, lorsque la collectivité ne connaît pas le détail des charges et des produits (le tarif facturé inclut des recettes industrielles, des soutiens et/ou des aides qui viennent en diminuer le montant facturé), un regroupement de lignes charges/produits est réalisé. Pour les postes de charges concernés, indiquer par un astérisque que ces postes de charges incluent une part de recettes. C'est souvent le cas de l'incinération qui est facturée ventes de chaleur déduites.

Exemples de restitution

RETOUR
SOMMAIRE

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ (

EXTRAIT DE LA MATRICE POUR LA PARTIE DES CHARGES EN EUROS

Année 2010			Flux de déchets					Total
Montant en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	162 132	7 898	55 723	102 279	5 008	333 039
		Communication	1 415	1 415	2 830	1 415	1 415	8 491
		Total fonctionnelles	163 547	9 313	58 553	103 694	6 423	341 530
	Techniques	Prévention	13 548		6 202	6 165	792	26 707
		Précollecte	11 529	9 615	53 260			74 404
		Collecte	986 141	86 392	429 036	805 729	53 429	2 360 727
		Transfert/transport	184 893		34 722	74 123	6 841	300 580
		Traitement déchets non dangereux			171 104	307 353		478 457
		Enlèvement et traitement déchets dangereux				64 015		64 015
		Autres charges						
		Total charges techniques	1 196 111	96 007	694 325	1 257 385	61 063	3 304 890
	Total charges		1 359 658	105 319	752 878	1 361 079	67 485	3 646 420
	REG Incinération - Énergie		804 097					804 097

IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES - RESTITUTION

Postes de charges	Charges en €	Classement par montant décroissant
Total charges fonctionnelles	341 530	6
Total charges de prévention	26 707	10
Total charges précollecte et collecte OMR	997 670	1
Total charges transfert/transport et traitement OMR	988 990	2
Total charges précollecte et collecte verre	96 007	8
Total charges précollecte et collecte recyclables secs hors verre	482 296	4
Total charges transfert/transport et traitement recyclables secs hors verre	205 826	7
Total charges collecte déchèterie	805 729	3
Total charges transfert/transport et traitement déchèteries	445 491	5
Total charges collecte déchets des professionnels	53 429	9
Total transfert/transport et traitement des déchets des professionnels	6 841	11
Total des charges (fonctionnelles + techniques)	4 450 516	-

HIÉRARCHISATION DES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES - RESTITUTION

Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
1. Précollecte et collecte OMR	997 670	22 %
2. Transfert/transport et traitement OMR	988 990	22 %
3. Collecte déchèteries	805 729	18 %
4. Précollecte et collecte recyclables RSOM hors verre	482 296	11 %
5. Transfert/transport et traitement déchèteries	445 491	10 %
Part des 5 principaux postes de charges		83 %

Piste de commentaires associés

- Commenter la hiérarchie des principaux postes de charges, par flux et par étape technique.



2.5 ETAPE 5 : Coût des différents flux de déchets

Quel est le coût des différents flux de déchets ?
Quel est le poids relatif des différents flux dans le coût du
service public d'élimination des déchets ?

Modalités d'analyse

Source des données : matrices agrégées en euros, en euros par habitant et en euros par tonne.

Données à rechercher dans les matrices : pour chaque colonne des matrices, le coût aidé HT.

Mode d'analyse des données :

- Pour la matrice en euros :
 - Identifier les coûts aidés HT des différents flux de déchets et de la colonne « total » ;
 - Calculer la part relative du coût aidé HT de chaque flux sur le coût aidé HT total.
- Pour la matrice en euros par habitant et en euros par tonne :
 - Identifier les coûts aidés HT des différents flux de déchets ;
 - Rechercher les quantités collectées de chaque flux, en kg par habitant et par an.

Point de vigilance

- La comparaison du coût à la tonne des flux de déchets de chaque colonne de la matrice doit être relativisée : certains flux ont des coûts à la tonne élevés mais des coûts à l'habitant faibles.

Exemples de restitution

RETOUR
SOMMAIRE

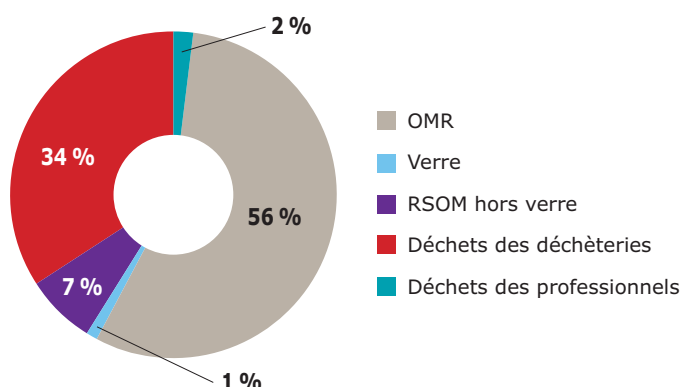
) MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ (

EXPORT DU TABLEAU DE SYNTHÈSE EN EUROS

Année 2010	Flux de déchets					Total
Coûts en €	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
Coût complet	-	105 319	752 878	1 361 079	67 485	-
Coût technique	2 126 379	65 703	672 507	1 337 438	64 221	4 266 248
Coût partagé	2 120 908	57 899	272 195	1 325 112	64 221	3 840 334
Coût aidé HT	2 120 908	55 545	260 425	1 281 157	64 221	3 782 255
Montant de la TVA acquittée	98 733	5 108	24 954	66 379	2 563	197 737
Coût aidé TTC	2 219 640	60 653	285 378	1 347 536	66 785	3 979 992
Montant des contributions	2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504	4 305 834

PART RELATIVE DU COÛT AIDÉ HT PAR FLUX DE DÉCHETS - RESTITUTION

Coût aidé HT par flux	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Coût aidé HT en € arrondi	2 121 000	56 000	260 000	1 281 000	64 000	3 782 000
En %	56 %	1 %	7 %	34 %	2 %	100 %



QUANTITÉS COLLECTÉES - RESTITUTION

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries hors gravats	Déchets des professionnels	Tous flux
Tonnages 2 010	10 652	1 652	1 548	9 542	224	23 618
Part de chaque flux en %	45 %	7 %	7 %	40 %	1 %	100 %
Quantité collectée par la collectivité en kg/habitant	254	39	37	227	5	562
Données nationales en kg/habitant*	242	39	44	175	-	588**
Ecart	5 %	0 %	- 16 %	30 %	-	- 4 %

* Enquête collecte ADEME 2009 - Milieu rural - Résultats semi définitifs juin 2011

** Enquête collecte ADEME 2009 - Tous milieux confondus

Pistes de commentaires associés

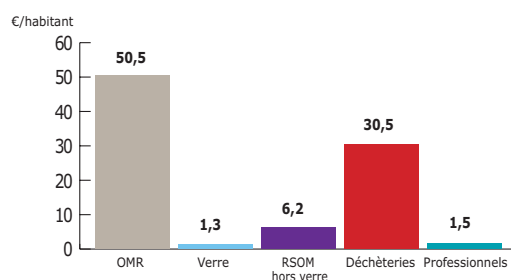
- Commenter la hiérarchie des principaux flux en termes de coûts ;
- Mettre en évidence les flux représentant plus des trois quarts du coût et ceux présentant moins du quart du coût ;
- Rapprocher la part des coûts de chaque flux avec leur part en tonnages.

) MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ (

EXPORT DU TABLEAU DE SYNTHÈSE EN EUROS/HABITANT

Année 2010	Flux de déchets					Total
Coûts par habitant	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
Coût complet	-	2,5	17,9	32,4	1,6	
Coût technique	50,6	1,6	16,0	31,8	1,5	101,6
Coût partagé	50,5	1,4	6,5	31,6	1,5	91,4
Coût aidé HT	50,5	1,3	6,2	30,5	1,5	90,1
Montant de la TVA acquittée	2,4	0,1	0,6	1,6	0,1	4,7
Coût aidé TTC	52,8	1,4	6,8	32,1	1,6	94,8
Montant des contributions	57,8	1,5	5,2	36,3	1,7	102,5

COÛT AIDÉ HT À L'HABITANT DE CHAQUE FLUX - RESTITUTION

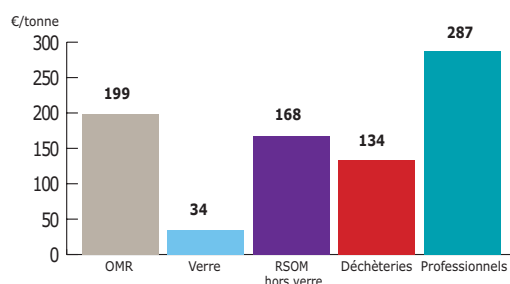


) MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ (

EXPORT DU TABLEAU DE SYNTHÈSE EN EUROS/TONNE

Année 2010	Flux de déchets					Total
Coûts à la tonne	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
Coût complet	-	64	486	143	301	
Coût technique	200	40	434	140	287	181
Coût partagé	199	35	176	139	287	163
Coût aidé HT	199	34	168	134	287	160
Montant de la TVA acquittée	9	3	16	7	11	8
Coût aidé TTC	208	37	157	146	298	169
Montant des contributions	228	39	142	160	324	182

COÛT AIDÉ HT À LA TONNE DE CHAQUE FLUX - RESTITUTION



Pistes de commentaires associés

- Identifier et hiérarchiser le coût en euros par habitant de chacun des flux ;
- Rapprocher les coûts à la tonne des différents flux des quantités collectées (en kg par habitant) pour relativiser le poids économique de certains flux sur le coût total en euros ;
- Montrer que certaines collectes dont les coûts à la tonne sont élevés présentent des coûts à l'habitant faibles, leur impact étant alors minime sur le coût total de la gestion des déchets.

Piste d'approfondissement

- Pour des matrices disposant de sous-colonnes, il est possible de mesurer les écarts de coûts à la tonne pour des organisations différentes de collecte pour un même flux, par exemple collecte d'un flux de recyclables secs en apport volontaire ou en porte à porte, collecte en régie ou en prestations,... Attention toutefois à prendre en compte les éventuelles différences de territoire dans ces comparaisons et à vérifier que ces comparaisons portent sur les mêmes types de flux de déchets (emballages avec ou sans journaux-magazines par exemple).

RETOUR
SOMMAIRE

2.6 ETAPE 6 : Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national

Quel est le positionnement de la collectivité par rapport aux coûts de gestion des déchets observés au niveau national ?

Au préalable

Le référentiel national des coûts du service public d'élimination des déchets, piloté par l'ADEME, est élaboré à partir des matrices des coûts saisies dans SINOE® par des collectivités et validées par un bureau d'études. Un premier référentiel des coûts a été élaboré en 2009, sur la base de matrices 2006 et un second en 2011, sur la base de matrices 2007 et 2008. Cette étude permet d'obtenir des coûts moyens de la gestion des déchets au niveau national observés en euros par tonne et en euros par habitant tous flux confondus, par flux (OMR, verre, recyclables secs hors verre, déchets des déchèteries) et par typologie d'habitat. Des facteurs d'impacts des coûts sont également présentés.

Modalités d'analyse

Source des données :

- Matrices agrégées en euros par habitant et en euros par tonne ;
- Données du référentiel national sur les coûts du service public d'élimination des déchets (synthèse du référentiel national sur les coûts en annexe 3).

Données à rechercher dans la matrice :

- Coût aidé HT en euros par habitant dans la colonne «total» ;
- Coût aidé HT en euros par habitant des flux pour lesquels des données du référentiel sont disponibles ;
- Coût aidé HT en euros par tonne des flux pour lesquels des données du référentiel sont disponibles ;
- Quantité collectée tous flux et par flux en kg par habitant par an.

Mode d'analyse des données :

- Situer globalement le coût de la gestion des déchets de la collectivité en comparant le coût aidé HT tous flux en euros par habitant à la valeur du référentiel pour le type d'habitat correspondant ;
- Positionner les coûts aidés HT en euros par habitant pour chacun des flux en les comparant aux valeurs du référentiel pour le type d'habitat correspondant ;
- La comparaison du coût aidé HT en euros par habitant de chaque flux par rapport aux valeurs du référentiel permet de mettre en évidence les flux qui s'écartent de façon notable de ces valeurs. Pour ces flux, compléter l'analyse en positionnant les coûts aidés en euros par tonne par rapport aux valeurs du référentiel. Cette démarche permet notamment d'identifier les causes de l'écart entre les coûts par habitant de la collectivité et ceux du référentiel : quantités de déchets collectés et/ou coûts à la tonne.

Rappel : Coût par habitant = (quantité collectée par habitant) X (coût par tonne collectée)

Points de vigilance

- Les résultats du référentiel montrent qu'il existe une grande dispersion des coûts due aux contraintes des territoires, au niveau de service, aux quantités collectées... Ainsi de nombreuses collectivités ont des valeurs de coûts qui s'écartent de manière significative de la moyenne sans pour autant être atypiques. Pour cette raison il peut être intéressant d'afficher dans les restitutions, les tranches de dispersion des coûts du référentiel en plus de la moyenne ;
- L'analyse des résultats de la matrice permet de positionner des coûts par rapport à des données de référence et de mettre en évidence les opérations techniques et les flux dont les coûts sont supérieurs ou inférieurs aux coûts de référence au niveau national. Ce travail de positionnement ne peut se substituer à un travail d'analyse technique approfondie du service public qui seul permet d'expliquer le niveau des coûts observés et de proposer des actions correctives.

RETOUR
SOMMAIRE



Exemples de restitution

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ (

EXPORT DU TABLEAU DE SYNTHÈSE EN EUROS/HABITANT

Année 2010	Flux de déchets					Total
Coûts par habitant	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
Coût complet	-	2,5	17,9	32,4	1,6	
Coût technique	50,6	1,6	16,0	31,8	1,5	101,6
Coût partagé	50,5	1,4	6,5	31,6	1,5	91,4
Coût aidé HT	50,5	1,3	6,2	30,5	1,5	90,1
Montant de la TVA acquittée	2,4	0,1	0,6	1,6	0,1	4,7
Coût aidé TTC	52,8	1,4	6,8	32,1	1,6	94,8
Montant des contributions	57,8	1,5	5,2	36,3	1,7	102,5

POSITIONNEMENT DU COÛT ET DES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR HABITANT TOUS FLUX - RESTITUTION

Coût aidé en € HT/habitant	Tous flux	Quantités collectées en kg/habitant	Tous flux
Collectivité	90	Collectivité	562
Données nationales* milieu rural	71 (80 % des collectivités entre 50 et 87)	Données nationales**	588
Ecart / coût moyen du référentiel	+ 27 %	Ecart/enquête collecte	- 4 %

* Référentiel 2007-2008, ADEME

** Enquête collecte 2009, ADEME

Pistes de commentaires associés

- Commenter l'écart entre le coût aidé HT en euros par habitant de la colonne « total » et le coût du référentiel pour le type d'habitat de la collectivité ;
- Mettre en relation l'écart des coûts et l'écart entre les ratios de collecte en kg par habitant : si les ratios de collecte sont proches des valeurs de référence, cela signifie que l'écart de coût en euros par habitant provient du niveau des coûts à la tonne ;
- Conclure sur le niveau de coût global de la gestion de déchets pour la collectivité.

) MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ (

EXPORT DU TABLEAU DE SYNTHÈSE EN EUROS/HABITANT

Année 2010	Flux de déchets					Total
Coûts par habitant	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
Coût complet	-	2,5	17,9	32,4	1,6	
Coût technique	50,6	1,6	16,0	31,8	1,5	101,6
Coût partagé	50,5	1,4	6,5	31,6	1,5	91,4
Coût aidé HT	50,5	1,3	6,2	30,5	1,5	90,1
Montant de la TVA acquittée	2,5	0,4	0,6	1,7	0,1	4,9
Coût aidé TTC	53,0	1,5	6,8	32,2	1,6	95,0
Montant des contributions	60,7	1,6	5,5	38,1	1,8	107,6

RETOUR
SOMMAIRE

POSITIONNEMENT DU COÛT AIDÉ HT EN EUROS PAR HABITANT POUR CHACUN DES FLUX - RESTITUTION

Coût aidé en € HT / habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries
Collectivité	50,5	1,3	6,2	30,5
Données nationales* milieu rural	42 (80 % des collectivités entre 30 et 51)	1 (0,3 à 2,5)	8 (0,9 à 16)	19 (13 à 26)
Ecart / coût moyen du référentiel	+ 20 %	+ 30 %	- 22 %	+ 61 %

* Référentiel 2007-2008, ADEME

RAPPROCHEMENT DES QUANTITÉS COLLECTÉES OBSERVÉES AU NIVEAU NATIONAL ET CELLES DE LA COLLECTIVITÉ - RESTITUTION

Quantités collectées en kg / habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries
Collectivité	254	39	37	227
Données nationales* milieu rural	242	39	44	175
Ecart / coût moyen du référentiel	+ 5 %	0 %	- 16 %	+ 30 %

* Enquête collecte 2009, ADEME - résultats semi définitifs juin 2011

Pistes de commentaires associés

- Commenter l'écart entre le coût aidé HT en euros par habitant de chaque flux et les coûts du référentiel pour le type d'habitat de la collectivité ; identifier les flux dont les coûts aidés HT en euros par habitant s'écartent notablement des données de référence ;
- Mettre en relation l'écart des coûts et les quantités collectées en kg par habitant pour chacun des flux : si les ratios de collecte sont proches des valeurs de référence, cela signifie que l'écart de coût en euros par habitant provient du niveau des coûts à la tonne ;
- Conclure sur le niveau de coût de chacun des flux.

) MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ (

EXPORT DU TABLEAU DE SYNTHÈSE EN EUROS/TONNE

Année 2010	Flux de déchets					Total
Coûts à la tonne	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
Coût complet	-	64	486	143	301	
Coût technique	200	40	434	140	287	181
Coût partagé	199	35	176	139	287	163
Coût aidé HT	199	34	168	134	287	160
Montant de la TVA acquittée	9	3	16	7	11	8
Coût aidé TTC	208	37	157	146	298	169
Montant des contributions	228	39	142	160	324	182

RETOUR
SOMMAIRE

POSITIONNEMENT DU COÛT AIDÉ HT EN EUROS PAR TONNE POUR CHACUN DES FLUX - RESTITUTION

Coût aidé en € HT / habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries
Collectivité	199	34	168	134
Données nationales* milieu rural	171 (80 % des collectivités entre 138 et 200)	30 (9 à 65)	166 (23 à 365)	91 (71 à 133)
Ecart / coût moyen du référentiel	+ 16 %	+ 13 %	+ 1 %	+ 47 %

* Référentiel 2007-2008, ADEME

Pistes de commentaires associés

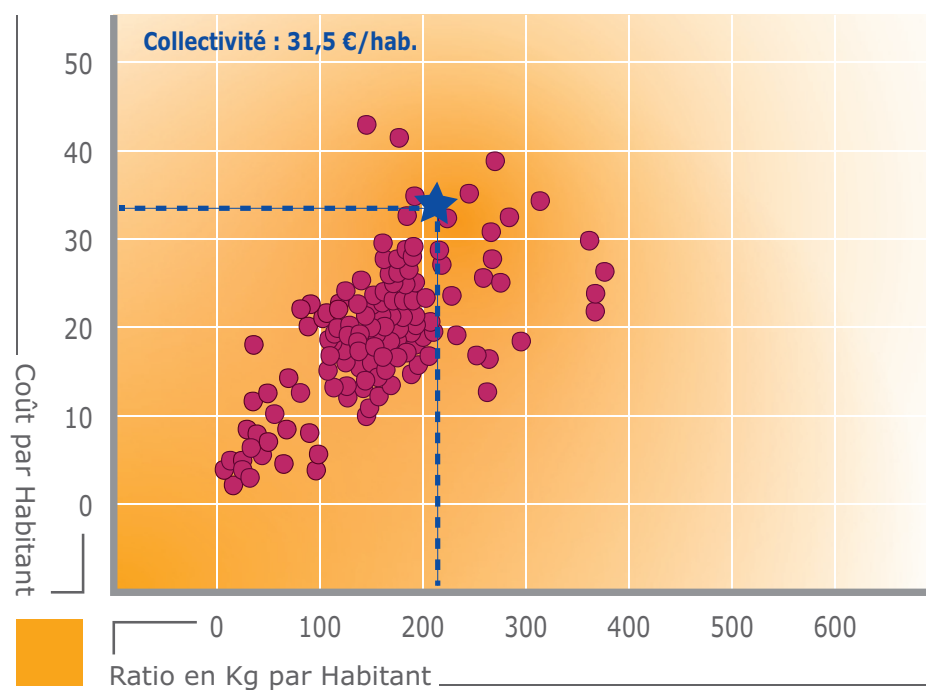
- Commenter l'écart entre le coût aidé HT en euros par tonne de chaque flux et les coûts du référentiel pour le type d'habitat de la collectivité ; identifier les flux dont les coûts aidés HT en euros par tonne s'écartent notablement des données de référence ;
- Conclure sur le niveau de coût de chacun des flux.

Pistes d'approfondissement

- Pour les OMR, le verre et les recyclables secs hors verre, comparer les coûts des étapes techniques en euros HT par tonne par rapport aux données du référentiel (coûts de précollecte et collecte des OMR, du verre et des recyclables secs, coûts d'incinération et de stockage des OMR, coûts du tri des recyclables secs hors verre) afin d'identifier les étapes techniques qui s'écartent des valeurs du référentiel ;
- Pour les déchèteries, le référentiel ne donnant pas de coût par étape technique (collecte, transport et traitement), étudier la répartition en pourcentage des charges entre les charges fonctionnelles, les charges de collecte, les charges de transfert/transport et les charges de traitement afin de mettre en évidence l'étape technique qui est la plus coûteuse ;
- Il existe dans SINOE®, un module d'exploitation des coûts qui permet aux collectivités ayant une matrice saisie dans SINOE® de faire des requêtes dans la base de données regroupant l'ensemble des matrices validées et ainsi de se positionner par rapport à d'autres collectivités. Les coûts restitués sont anonymes et sont des valeurs observées à un instant donné.

**COÛT AIDÉ HT EN EUROS PAR HABITANT DE LA GESTION DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES
EN FONCTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN KG PAR HABITANT.**

(EXPLOITATION DISPONIBLE SUR SINOE®)





2.7 ETAPE 7 : Evolution des coûts

Quelle est l'évolution des coûts sur plusieurs années ?

Modalités d'analyse

Source des données :

- Historique des coûts, populations et tonnages dans SINOE®.

Données à rechercher :

- Coût aidé HT en euros et en euros par habitant, par flux et tous flux, pour chaque année ;
- Quantité de déchets collectés (en kg/habitant) pour chaque colonne de la matrice et pour chaque année ;
- Population desservie pour chaque année.

Mode d'analyse des données :

- Entre les deux années extrêmes, calculer en pourcentage les évolutions :
 - Du coût aidé HT en euros tous flux ;
 - Du coût aidé HT en euros par habitant tous flux et pour chacun des flux ;
 - Des quantités collectées et de la population.

Point de vigilance

- L'analyse des écarts entre les coûts aidés en euros d'une année sur l'autre demande une certaine attention, car ils peuvent être liés à une évolution du service, des tonnages, de la population, du périmètre géographique ou de compétences, de renégociation de contrats...

Exemples de restitution

HISTORIQUE DES COÛTS ENTRE 2008 ET 2010 - EXPORT

		Flux de déchets					Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
2008							
Population desservie		41 379	41 379	41 379	41 379	41 379	41 379
Tonnage		11 332	1 686	1 474	8 520	243	23 255
Ratio kg/hab		274	41	36	206	6	562
Coût aidé HT	Coût global	2 165 406	55 611	250 835	1 119 114	68 979	3 659 945
	Coût par tonne	191	33	170	131	283	157
	Coût par habitant	52,3	1,3	6,1	27,0	1,7	88,4
2009							
Population desservie		41 852	41 852	41 852	41 852	41 852	41 852
Tonnage		10 887	1 672	1 502	9 125	238	23 424
Ratio kg/hab		260	40	36	218	6	560
Coût aidé HT	Coût global	2 071 763	56 755	216 675	1 224 854	51 478	3 621 525
	Coût par tonne	190	34	144	134	216	155
	Coût par habitant	49,5	1,4	5,2	29,3	1,2	86,5
2010							
Population desservie		42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000
Tonnage		10 652	1 652	1 548	9 542	224	23 618
Ratio kg/hab		254	39	37	227	5	562
Coût aidé HT	Coût global	2 120 908	55 545	260 425	1 281 157	64 221	3 782 255
	Coût par tonne	199	34	168	134	287	160
	Coût par habitant	50,5	1,3	6,2	30,5	1,5	90,1

EVOLUTION DES COÛTS AIDÉS HT PAR HABITANT ENTRE 2008 ET 2010 - RESTITUTION

Historique des coûts en €/habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Déchets des professionnels	Tous flux	Tous flux en M€
Coût 2010	50,5	1,3	6,2	30,5	1,5	90,1	3,78 M€
Coût 2008	52,3	1,3	6,1	27,0	1,7	88,4	3,66 M€
Ecart 2010/2008	- 3 %	0 %	0 %	13 %	- 12 %	2 %	3 %

EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2008 ET 2010

	Total
Année 2008	41 379
Année 2010	42 000
Ecart 2010/2008	- 1,5 %

EVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES ENTRE 2008 ET 2010

En kg / habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Déchets des professionnels	Tous flux
Année 2008	268	41	36	182	6	532
Année 2010	254	39	37	227	5	562
Ecart 2010/2008	- 5 %	- 5 %	3 %	25 %	- 17 %	6 %

Pistes de commentaires associés

- Commenter l'évolution des coûts en euros tous flux pour mettre en évidence l'évolution globale du coût de la gestion des déchets au sein de la collectivité ;
- Commenter l'évolution des coûts en euros par habitant tous flux pour identifier la part liée à l'évolution de la population et la part liée à l'évolution du coût du service ;
- Commenter l'évolution des coûts en euros par habitant pour chacun des flux ; pointer le ou les flux qui ont le plus augmenté et ceux qui ont baissé ;
- Mettre en correspondance l'évolution des coûts en euros par habitant et l'évolution des quantités collectées et de la population.

RETOUR
SOMMAIRE





3. COMMUNICATION SUR LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La communication sur les coûts répond à une forte attente des élus et des services des collectivités locales, ainsi que des usagers.

3.1 Communication auprès des élus et des services de la collectivité

3.1.1 Recommandations générales sur le fond

Pour atteindre les objectifs d'appropriation des coûts par les élus ou par les services de la collectivité, voici quelques recommandations :

- En introduction de la présentation des coûts, **expliquer la méthode de calcul** et d'expression des coûts dans la matrice **et justifier les avantages d'un cadre et d'une méthode communs** à toutes les collectivités : rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité des coûts du service public, « comparer » ses coûts, mettre en évidence des pistes de maîtrise des coûts... ;
- Avant de présenter les coûts, **restituer les caractéristiques du territoire**, de l'habitat et des usagers desservis (professionnels, résidences secondaires, tourisme...), le **niveau de service** proposé aux usagers et la **quantité de déchets collectés**, autant de caractéristiques qui impactent le niveau du coût du service public ;
- **Aider les élus à prendre du recul** par une **présentation globale et synthétique** des coûts ;
- **Eviter de présenter la matrice** qui comprend trop de colonnes et de lignes pour rendre lisible les coûts ;
- **Différencier les notions de coût et de financement du service public** : d'un côté le coût aidé, coût restant à la charge de la collectivité ou besoin de financement du service public, de l'autre, le montant des contributions appelées auprès des usagers (TEOM, REOM, RS et facturations) ou des collectivités adhérentes pour financer le service public ;
- **Limiter les analyses détaillées des charges et des produits**, par flux et par étape technique, en euros et en euros par tonne, qui nuisent à la compréhension globale des coûts du service, présenter directement les conclusions de ces analyses et les pistes de maîtrise de coûts correspondantes ;
- **Présenter les coûts en euros et en euros par habitant** afin de favoriser leur mémorisation et permettre la comparaison avec d'autres collectivités ;
- **Choisir un type de coût et s'y tenir tout au long de la présentation** : par exemple le coût aidé HT pour permettre la comparaison avec d'autres collectivités ;
- **Expliquer l'inévitable écart entre le montant du budget déchets et le coût aidé** calculé avec la matrice, en explicitant les règles et conventions de remplissage de la matrice (retraitements extra-comptables, affectation des charges et produits à l'exercice...) ;
- **Positionner les coûts par rapport à d'autres collectivités** ayant un type d'habitat comparable, pour situer le niveau de coût du service public et identifier des pistes de maîtrise des coûts ;
- Au-delà du simple constat sur les coûts, présenter les principaux enseignements de l'analyse des coûts afin de **mettre les élus en situation d'agir et de décider** de l'évolution du service public.



3.1.2 Recommandations générales sur la forme

- **Limiter le temps de présentation des coûts** en bureau ou en conseil syndical ou communautaire (30' à 90', soit 10 à 20 visuels maximum) pour conserver l'attention de l'auditoire et éviter de « noyer » les élus et les services avec un trop grand nombre de données chiffrées ;
- **Présenter des visuels dépouillés** montrant quelques tableaux de chiffres, **illustrés** de schémas (histogrammes, camemberts) et de courbes, **avec des commentaires courts** ;
- **Rédiger**, en **page de commentaires de chaque visuel**, des commentaires détaillés, afin d'aider le chargé de projet à exposer, de manière rapide et accessible, les données techniques et financières de la collectivité ;
- **Parler de coût du service public** en précisant le type de coût présenté (coût aidé HT...) par un renvoi en bas de visuel ; éventuellement joindre un glossaire à la fin de la présentation ;
- **Présenter des chiffres arrondis** (1 000 € ou 10 000 € près, 10 ou 100 tonnes près) sans oublier de mentionner l'unité utilisée (€, k€, kg...) ; fournir en complément des ratios pour faciliter l'appropriation et la mémorisation des chiffres présentés (euros par habitant pour les coûts, kg par habitant pour les quantités...) ;
- **Etre vigilant dans l'emploi des termes techniques** (conteneurs pour bacs OM, colonnes pour les emballages ou caissons de déchèteries...) ;
- Pour situer, voire **relativiser le coût de la gestion des déchets**, il peut être intéressant de rapprocher le coût de la gestion des déchets en euros par habitant de dépenses quotidiennes des ménages (par exemple, un coût annuel de gestion des déchets de 100 € par habitant et par an correspond mensuellement à une place de cinéma...).

3.1.3 Contenu pour une présentation en réunion des résultats de l'analyse des coûts aux élus et aux services de la collectivité

La présentation des coûts du SPED s'appuie sur la démarche d'analyse des coûts présentée précédemment, démarche conçue pour répondre aux principales préoccupations des élus et des services.

Selon la nature de la réunion, **la présentation peut viser à répondre à tout ou partie des questions suivantes** :

- Quelle est l'organisation du service public d'élimination des déchets proposée aux usagers ?
- Quelles sont les quantités de déchets collectés par la collectivité ?
- Combien coûte le service public et comment est-il financé ?
- Quel est le poids relatif des différentes catégories de charges et de produits ?
- Quelle est la part des recettes industrielles et des soutiens dans la couverture du coût des recyclables ?
- Quelle est la part des dépenses liées aux services relevant de la responsabilité directe de la collectivité ?
- Quels sont les principaux postes de charges de la collectivité en matière de gestion des déchets ?
- Quels sont les coûts des différents flux de déchets et leur poids relatif dans le coût du service public ?
- Comment se situent les coûts de la collectivité par rapport au coût observé au niveau national ?
- Comment se situe le coût de chacun des flux collectés par la collectivité par rapport aux coûts observés au niveau national ?
- Quelle est l'évolution des coûts du service public depuis plusieurs années ?
- Quelles sont les principales pistes de maîtrise des coûts du service public pour les 3 à 5 prochaines années ?

3.1.4 Exemple de visuels de présentation en réunion avec les élus ou les services de la collectivité

Organisation du service public d'élimination des déchets proposé aux usagers



ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS

Quelle organisation du service public ?

- 42 000 habitants de 4 Communautés de Communes regroupant 26 communes
- Habitat rural

Année 2010	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèteries	Déchets des professionnels Cartons
Fréquence	C1 à C2	-	-	C1		C1
Collecte et contenant	PAP Pas de conteneurisation Régie	AV 161 PAV Collecte gérée par le syndicat de traitement	AV 83 PAV Collecte gérée par le syndicat de traitement	PAP en sacs Collecte gérée par le syndicat de traitement	7 déchèteries Régie	PAP Régie

Quantités de déchets collectés par la collectivité



ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS

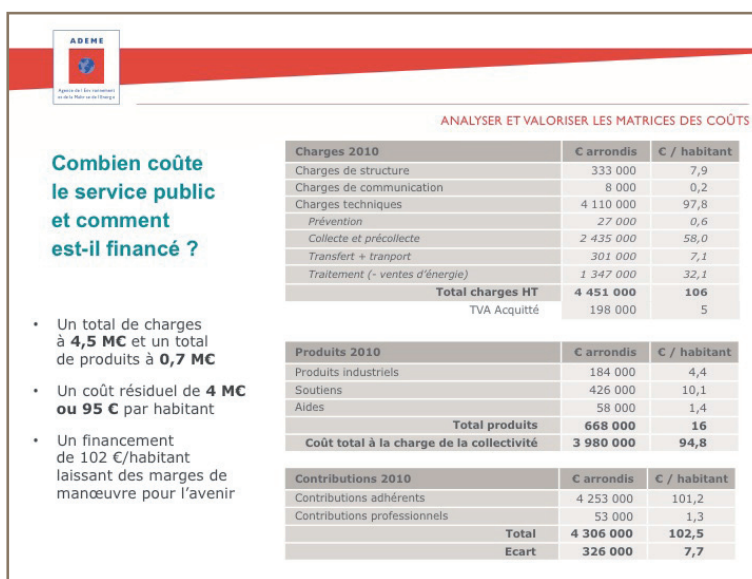
Quelles quantités de déchets collectés ?

Année 2010	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries (hors tonnages de gravats)	Déchets des professionnels Cartons	Tous flux
Tonnages	10 652	1 652	1 548	9 542	224	23 618
Kg / hab. collectivités	254	39	37	227	5	562
Kg / hab. données nationales*	242	39	44	175	-	588**
Ecart / ratio national	5 %	0 %	- 16 %	30 %	-	- 4 %

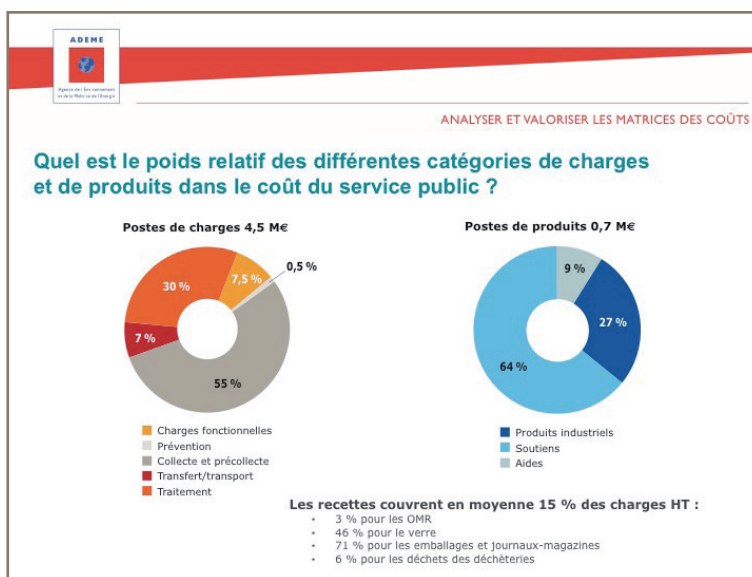
- Performances de collecte sélective proches des moyennes nationales
- Des quantités importantes de déchets déposés dans les 7 déchèteries

* Source = enquête collecte 2009

Coût du service public et financement



Poids relatif des différentes catégories de charges et de produits



Part des dépenses liées aux services relevant de la responsabilité directe de la collectivité



Principaux postes de charges de la collectivité en matière de gestion des déchets

ADENE
Agence des services
et des déchets de l'Essonne

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS

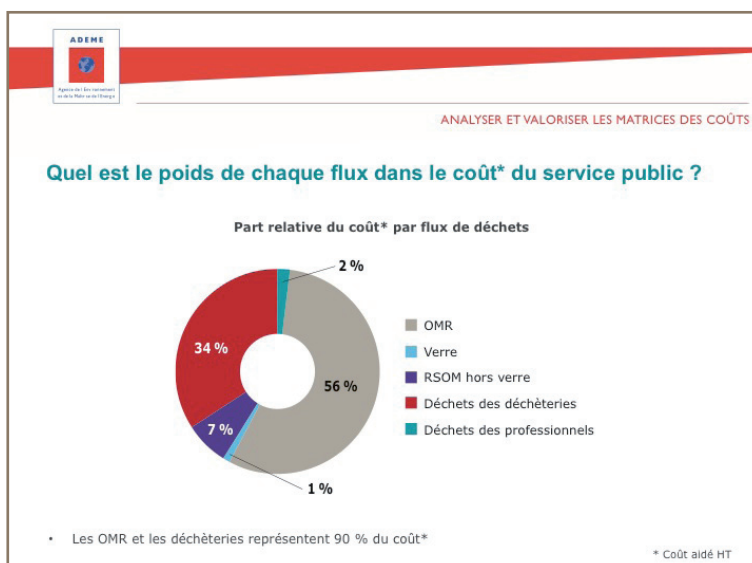
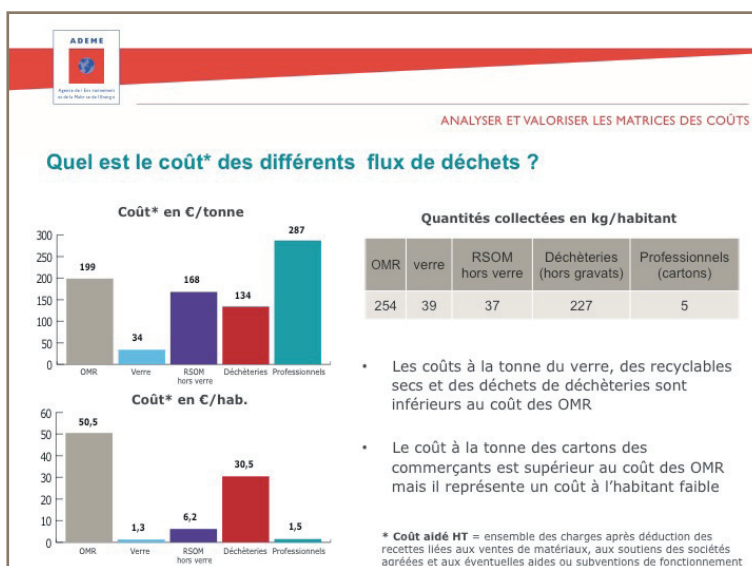
Quels sont les principaux postes de charges ?

Par flux et par étape technique :

Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
1. Précollecte et collecte OMR	997 670	22 %
2. Transfert/transport et traitement OMR	988 990	22 %
3. Collecte déchèteries	805 729	18 %
4. Précollecte et collecte recyclables RSOM hors verre	482 296	11 %
5. Transfert/transport et traitement déchèteries	445 491	10 %
Part des 5 principaux postes de charges		83 %

- Les principaux postes de charges concernent les OMR et les déchèteries

Coûts des différents flux de déchets et poids relatif dans le coût du service public



Positionnement de la collectivité par rapport aux coûts de gestion des déchets observés au niveau national

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS			
Comment se situe le coût* de la collectivité ?			
Coût* en C HT/habitant	Tous flux	Quantités collectées en kg/habitant	Tous flux
Collectivité	90	Collectivité	562
Données nationales milieu rural	71 (80 % des collectivités entre 50 et 87)	Données nationales**	588
Ecart / coût moyen du référentiel	+ 27 %	Ecart/enquête collecte	- 4 %

• Un coût* 2010 supérieur de 27 % à la moyenne nationale 2007-2008

* Coût aidé HT - Référentiel 2007-2008 - ADEME
 ** Enquête collecte 2009 - ADEME

Positionnement du coût de chacun des flux collectés par la collectivité par rapport aux coûts observés au niveau national

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS				
Comment se situe le coût de chacun des flux de déchets collectés par la collectivité ?				
Coût* en C HT / habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries
Collectivité	50,5	1,3	6,2	30,5
Données nationales** milieu rural	42 (80 % des collectivités entre 30 et 51)	1 (0,3 à 2,5)	8 (0,9 à 16)	19 (13 à 26)
Ecart / coût moyen du référentiel	+ 20 %	+ 30 %	- 22 %	+ 61 %
Quantités collectées en kg / habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries
Collectivité	254	39	37	227
Données nationales*** milieu rural	242	39	44	175
Ecart / coût moyen du référentiel	+ 5 %	0 %	- 16 %	+ 30 %

• La forte densité du réseau de déchèteries en milieu rural génère un surcoût important

* Coût aidé
 ** Référentiel 2007-2008 - ADEME
 *** Enquête collecte 2009 - ADEME



Evolution des coûts du service public depuis plusieurs années

 ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS							
Quelle est l'évolution des coûts depuis 2008 ?							
Historique des coûts en €/habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Déchets des professionnels	Tous flux	Tous flux en MC
Coût 2008	52,3	1,3	6,1	27,0	1,7	88,4	3,66 MC
Coût 2010	50,5	1,3	6,2	30,5	1,5	90,1	3,78 MC
Ecart 2010/2008	- 3 %	0 %	0 %	13 %	- 12 %	2 %	3 %

En kg / habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Déchets des professionnels	Tous flux
Année 2008	268	41	36	182	6	532
Année 2010	254	39	37	227	5	562
Ecart 2010/2008	- 5 %	- 5 %	3 %	25 %	- 17 %	6 %

- Globalement, pour l'ensemble des flux, hausse limitée des coûts entre 2008 et 2010
- Baisse des coûts des OMR malgré la hausse du tarif d'incinération
- Augmentation des coûts importante en déchèteries, liées à l'augmentation des quantités collectées



3.2 Communication auprès des usagers

3.2.1 Recommandations générales sur le fond

La communication sur les coûts aux habitants s'adresse à un public peu familiarisé à une vision globale de la gestion des déchets, que ce soit une vision d'ensemble sur tout le territoire de la collectivité, une vision par flux ou par étape technique, notamment sur la partie traitement souvent ignorée. Il est également peu familiarisé aux notions de coût du service public, notamment quand le mode de financement est déconnecté de la nature du service proposé (cas de la TEOM).

Pour atteindre les objectifs de transparence vis-à-vis des usagers, voici quelques recommandations :

- Avant de présenter les coûts, **resituer les caractéristiques du territoire**, de l'habitat, des usagers (professionnels, tourisme à la journée, résidences secondaires...), du **niveau de service** et de la **quantité de déchets** collectés ;
- Aider les habitants à prendre du recul en conservant une **vision synthétique du service public et de son coût** sur tout le territoire de la collectivité ; éviter de réduire le débat aux seules particularités du service public délivré à tel ou tel usager ou au mode de financement lié à la composition de tel ménage en particulier ;
- **Présenter peu de coûts** pour favoriser la mémorisation ;
- **Eviter de faire le lien entre le montant des contributions appelées aux usagers et le coût du service public** restant à la charge de la collectivité, les contributions pouvant couvrir de manière incomplète ou de manière excédentaire le coût du service ;
- **Choisir un type de coût et s'y tenir tout au long de la présentation** : à priori le coût aidé qui est le coût restant à la charge de la collectivité ;
- **Présenter les coûts de manière synthétique** et rappeler que le coût est la conséquence de choix politiques pris par la collectivité, notamment le niveau de service pour répondre aux demandes des usagers afin d'améliorer le niveau et la qualité du service rendu (élargissement des horaires d'ouverture des déchèteries, mise en place d'une collecte au porte à porte pour les déchets recyclables, les déchets de jardin...), la politique environnementale pour minimiser notamment les nuisances des installations, la politique sociale au regard des conditions de travail du personnel... ;
- Expliciter les charges liées au service et mettre en évidence la part des produits et présenter les conclusions de telle ou telle analyse liée aux comportements ou gestes des ménages : dépôts sauvages sur la voirie, devant la déchèterie, verre, déchets verts dans la poubelle OMR... ;
- **Soyez prudent sur l'éventuel positionnement des coûts** de la collectivité par rapport aux coûts d'autres collectivités d'un territoire voisin, aux coûts sur un département ou sur le plan national : la différence des coûts est liée à un ensemble de facteurs qu'il faudrait justifier : niveau de services proposés, quantité de déchets collectés, nature des traitements et éloignement des installations...



3.2.2 Recommandations générales sur la forme

- **Limiter le temps de présentation des coûts** aux habitants (5' à 15', soit 3 à 6 visuels maximum), cette présentation des coûts pouvant se situer dans une présentation plus large du service public (nouvelle organisation de collectes, nouvelles consignes de tri, présentation du programme de prévention...) ;
- **Préférer les illustrations graphiques** (histogrammes, camemberts ou courbes...) avec des commentaires courts permettant de fixer les 2 ou 3 messages-clés à délivrer aux usagers ;
- **Présenter les coûts en euros** pour montrer l'importance du budget déchets **et en euros par habitant** afin de favoriser leur mémorisation (attention à la comparaison du coût en euros par habitant avec la contribution ou la facture payée par un ménage de X personnes) ;
- **Présenter des chiffres arrondis** (1 000 € ou 10 000 € près, 10 ou 100 tonnes près) sans oublier de mentionner l'unité utilisée (€, k€, kg/habitant...) ; fournir éventuellement des ratios pour faciliter l'appropriation et la mémorisation des chiffres présentés (euros par habitant pour les coûts, kg par habitant pour les quantités...) ;
- Pour situer, voire **relativiser le coût du service public**, il peut être intéressant de rapprocher le coût de la gestion des déchets en euros par habitant des dépenses quotidiennes des ménages (par exemple, un coût annuel de gestion des déchets de 100 € par habitant et par an correspond mensuellement à une place de cinéma...) ;
- **Employer les mots et expressions courantes des usagers** : poubelles ou conteneurs pour les bacs OM, colonnes ou conteneurs pour la collecte des emballages... ;
- **Rédiger, en page de commentaires** de chaque visuel, les commentaires afin d'aider le chargé de projet à exposer, de manière rapide et accessible, les quelques données techniques et financières de la collectivité ;
- Eventuellement proposer aux habitants de télécharger les visuels présentés sur le site Web de la collectivité.

3.2.3 Contenus pour une présentation en réunion publique avec les usagers

La présentation des coûts du service public s'appuie sur la démarche d'analyse des coûts présentée précédemment, mais de manière simplifiée.

Pour une réunion publique avec des usagers, voire avec des responsables d'associations, **la présentation peut viser à répondre à tout ou partie des questions suivantes :**

- Comment est organisé le service public sur l'ensemble du territoire ?
- Quelles sont les quantités de déchets collectés auprès des usagers ?
- Combien coûte le service public et quelle est la nature des charges et des produits ?
- Quelle est la part relative de chacun des flux de déchets dans le coût du service public ?
- Quelle est la répartition des produits par flux de déchets ?
- Quel est l'impact des gestes de tri sur le coût de la gestion des déchets ?
- Comment est financé le service public ? Par qui ? Sur quelle base ?
- Quel est l'impact des demandes de service supplémentaire de la part des usagers (élargissement des horaires d'ouverture des déchèteries, mise en place d'une collecte au porte à porte pour les déchets recyclables, les déchets de jardin...) ?

3.2.4 Exemple de visuels de présentation en réunion avec les usagers

Organisation du service public d'élimination des déchets proposé aux usagers



ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS

Quelle organisation du service public ?

- 42 000 habitants de 4 Communautés de Communes regroupant 26 communes
- Habitat rural

Année 2010	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèteries	Déchets des professionnels Cartons
Fréquence	C1 à C2	-	-	C1		C1
Collecte et contenants	PAP Pas de conteneurisation Régie	AV 161 PAV Collecte gérée par le syndicat de traitement	AV 83 PAV Collecte gérée par le syndicat de traitement	PAP en sacs Collecte gérée par le syndicat de traitement	7 déchèteries Régie	PAP Régie

Quantités de déchets collectés auprès des usagers



ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS

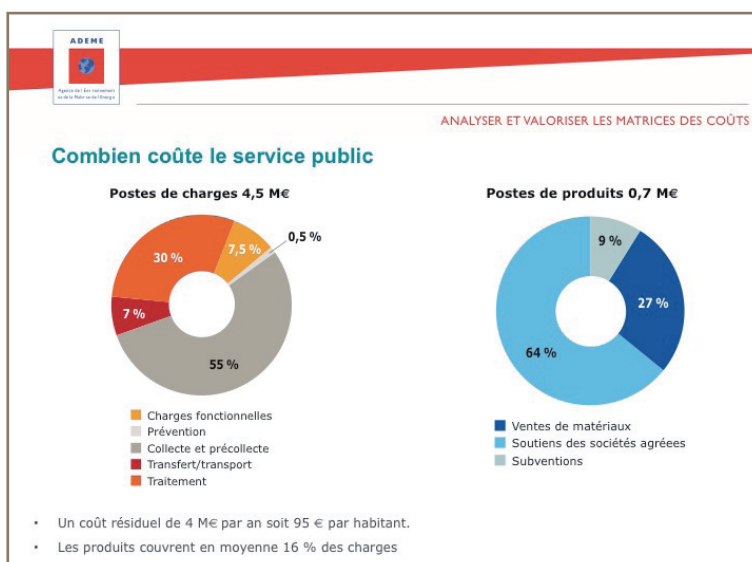
Quelles quantités de déchets collectés ?

Quantités collectées en kg / habitant	OMR	Verre, emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Tous flux
Collectivité	254	76	227	562
Données nationales* milieu rural	242	83	175	588

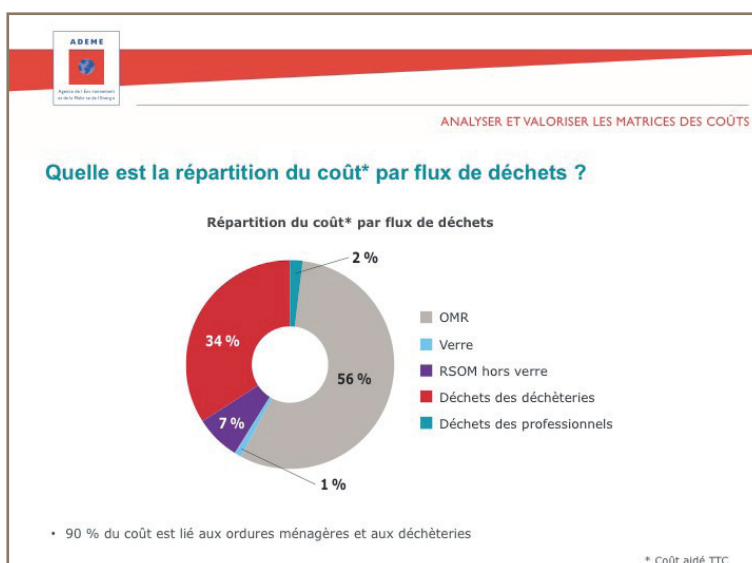
- Performances de collecte sélective proches des moyennes nationales
- Des quantités importantes de déchets déposés dans les 7 déchèteries

* Source = enquête collecte 2009

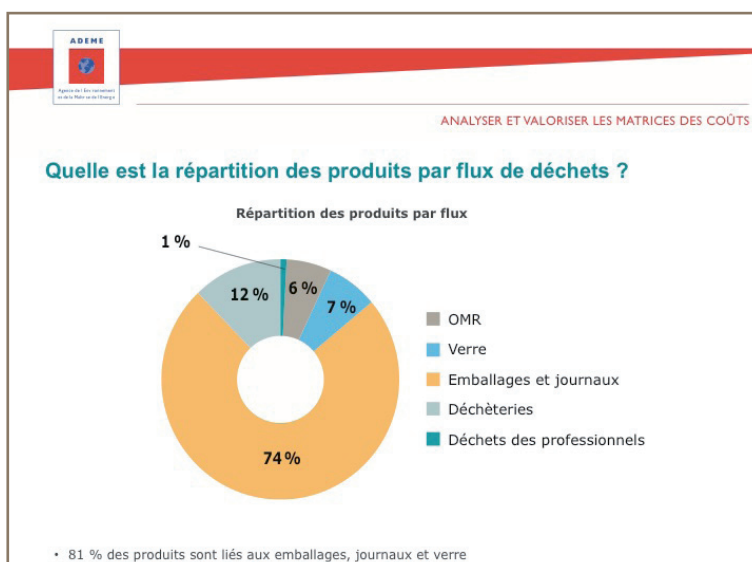
Coût du service public



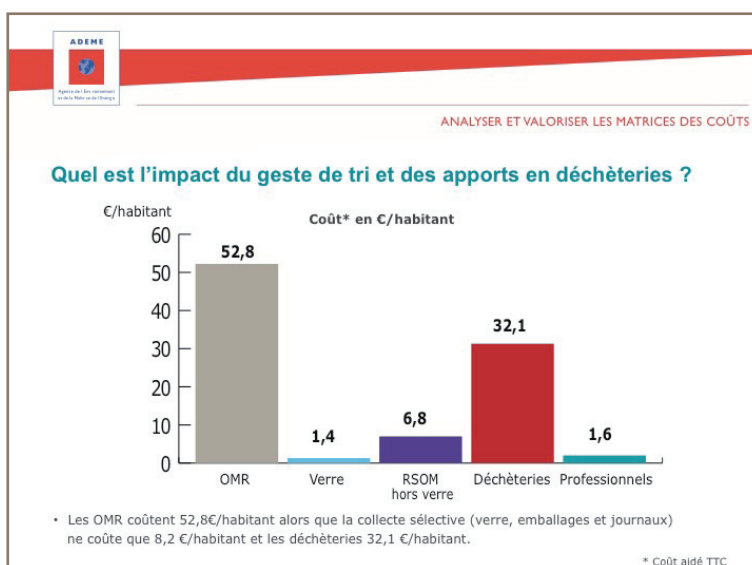
Part relative de chacun des flux de déchets dans le coût du service public



La répartition des produits par flux de déchets



Impact des gestes de tri sur le coût de la gestion des déchets





Le financement du service public de gestion des déchets ménagers



ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS

Comment est financé le service public?

- Un financement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe assise sur la valeur du foncier bâti.
- Tous les propriétaires assujétis à la taxe foncière payent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Impact des nouveaux services de collecte



ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS

Combien coûte le développement des nouveaux services de collecte ?

- La mise en place de la collecte des emballages en porte à porte génère un surcoût par rapport à la collecte en point d'apport volontaire de 320.000 € par an, soit 7,6 €/habitant.

3.3 Communication dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

La présentation du coût du service public dans le rapport annuel doit être simple et adaptée aux publics visés, élus du conseil syndical ou communautaire, élus et agents des communes adhérentes, habitants et professionnels du territoire.

Pour être lisible et accessible, il est proposé que le rapport annuel comporte des textes limités au profit de schémas et graphiques commentés.

La présentation des coûts dans le rapport annuel peut inclure les données suivantes :

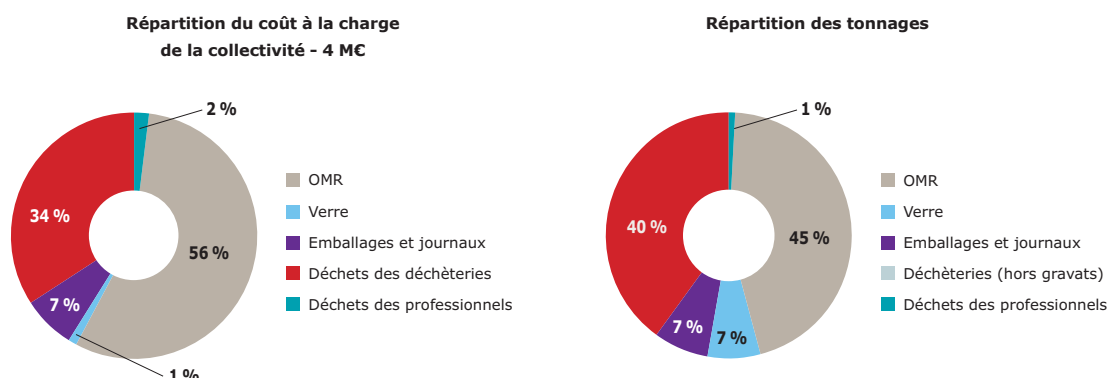
- Une présentation simplifiée des charges et des produits en euros liées à l'activité déchets, du coût restant à la charge de la collectivité et du niveau de financement du service.

	€ arrondis	€/habitant
Total des charges 2010 TTC	4 650 000 €	111 €
Total des produits 2010	- 670 000 €	16 €
Coût à la charge de la collectivité	= 3 980 000 €	95 €
Contributions	4 306 000 €	103 €
Ecart	326 000 €	8 €

En commentaires, expliquer et justifier le niveau de coût au regard du niveau et de la qualité du service proposé aux usagers et d'éventuels choix environnementaux ou sociaux.

Expliquer les modalités de financement du service public et justifier l'écart entre les contributions appelées et le coût du service public.

- La présentation de la répartition du coût à la charge de la collectivité et des tonnages par flux de déchets.

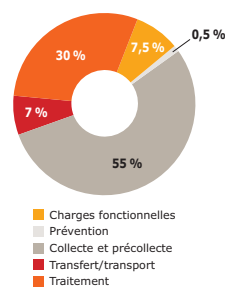


En commentaires, conclure sur le poids de certains flux dans le coût total de la gestion des déchets ; faire le lien avec les quantités collectées.

- La présentation du montant total des dépenses en euros avec un graphique présentant la répartition des dépenses par poste de dépenses.

Charges HT 2010	€ arrondis	€/habitant
Charges de structure	333 000	7,9
Charges de communication	8 000	0,2
Charges techniques	4 110 000	97,8
Prévention	27 000	0,6
Collecte et précollecte	2 435 000	58,0
Transfert/transport	301 000	7,1
Traitement (- vente d'énergie)	1 347 000	32,1
Total des charges	4 451 000	106

Postes de charges 4,5 M€

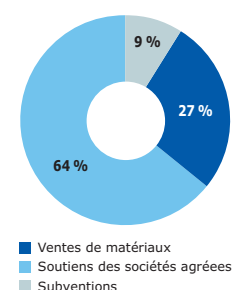


En commentaires, souligner les principaux postes de charges, éventuellement en mettant en perspective le niveau de service proposé aux usagers.

- La présentation du montant total des recettes en euros, à mettre en rapport avec les gestes de tri des usagers.

Produits 2010	€ arrondis	€/habitant
Produits industriels	184 000	4,4
Tous soutiens sociétés agréées	484 000	10,2
Aides	58 000	1,4
Total produits	668 000	16

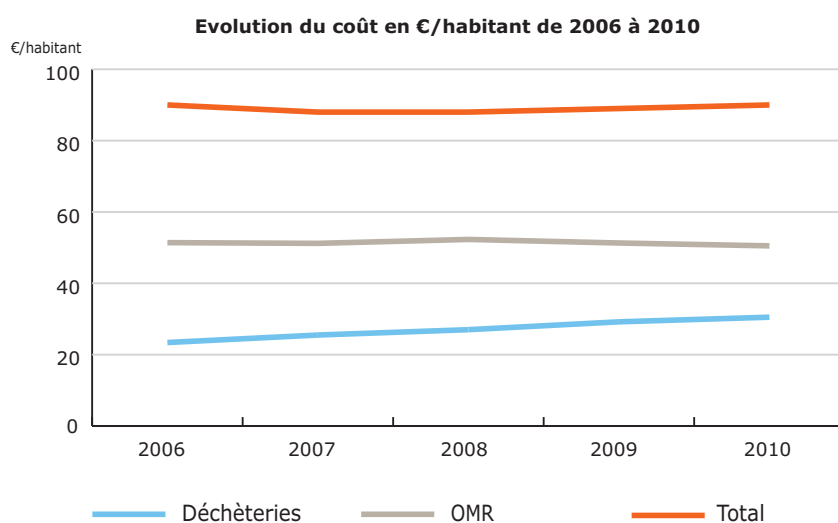
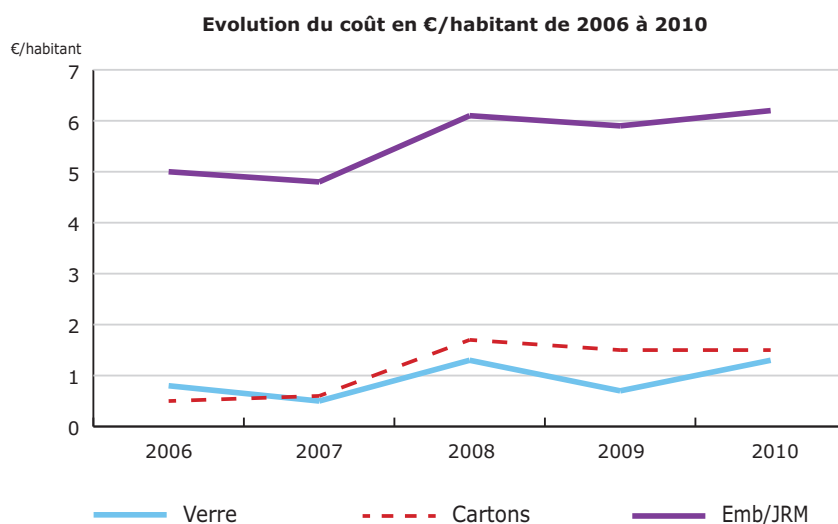
Postes de produits 0,7 M€



En commentaires, rappeler que les gestes de tri des usagers à domicile (bac jaune), sur la voie publique (points d'apport volontaire) et en déchèteries permettent de vendre des matériaux et de bénéficier des soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, EcoFolio...) pour un montant de près de 670 000 €, ce qui permet de financer 15 % des dépenses de la gestion des déchets ménagers.

Il peut être également rappelé à l'occasion les comportements des usagers pouvant favoriser la maîtrise des coûts (apport du verre et des journaux-magazines en point d'apport volontaire, compostage des déchets de jardin à domicile...) ou au contraire ceux pouvant générer des surcoûts (dépôt de tas sauvages sur la voirie ou aux abords des points d'apport volontaire...).

- L'évolution du coût du service public depuis les 3 ou 5 dernières années



En commentaires, présenter les graphiques en faisant ressortir les principales tendances par flux en lien avec les quantités collectées et/ou le niveau de service apporté.

Rappeler les facteurs contribuant à l'augmentation des coûts et les actions menées par la collectivité pour les maîtriser dans les dernières années ; expliquer les actions envisagées pour les contenir dans l'avenir.



PARTIE 2

COLLECTIVITÉS À COMPÉTENCE TRAITEMENT

Cette seconde partie concerne les collectivités à compétence traitement. Les services assurés par les collectivités à compétence traitement pour le compte de leurs adhérents diffèrent d'une collectivité à l'autre : certaines assurent le traitement de la totalité des déchets collectés par leurs collectivités adhérentes, d'autres le traitement d'une partie seulement des flux collectés et d'autres encore assurent une partie de collecte (collecte des recyclables secs en apport volontaire par exemple). La matrice des collectivités à compétence traitement est par nature incomplète dans la mesure où une partie des opérations techniques (collecte OMR a minima) est gérée par les collectivités à compétence collecte.

Avant de débiter l'analyse des coûts, il est proposé de **caractériser précisément la collectivité**. En effet, le coût de la gestion des déchets dépend de nombreux facteurs et notamment des caractéristiques du territoire, du niveau de service apporté dans le cadre du SPED¹, des quantités de déchets collectés et des évolutions passées et à venir pour le SPED.

La démarche d'**analyse des matrices** présentée dans ce guide est progressive : elle débute de manière globale pour donner une vision synthétique du coût de la gestion des déchets et mettre en avant les principaux enjeux. Elle s'affine ensuite, par flux et par étape technique, pour permettre un pilotage fin du service public sur les plans technique, économique et financier (identifier des pistes de maîtrise des coûts, ajuster le mode de financement et avoir un suivi des coûts dans le temps...).

La démarche d'analyse des matrices des collectivités à compétence traitement est donc différente de celle des collectivités à compétence collecte et traitement ou collecte uniquement : certaines étapes sont communes à celles proposées en partie 1, d'autres sont spécifiques aux collectivités à compétence traitement.

Enfin, sur la base de ce travail d'analyse, une présentation de ces résultats est proposée pour une **communication aux élus** en vue d'éclairer la prise de décision politique, et **aux adhérents** dans un objectif de transparence du coût du service.

Dans le guide, la démarche d'analyse et de communication des résultats de la matrice, auprès des collectivités à compétence traitement s'appuie sur le cas d'une collectivité au profil suivant :

- Syndicat de traitement regroupant 15 collectivités pour 262 471 habitants ;
- Transport et incinération des OMR, transport et tri des emballages et journaux-magazines en mélange et gestion de 31 déchèteries (haut de quai et bas de quai) ;
- Pas de service assuré pour le verre ;
- Maître d'ouvrage de l'incinérateur et du centre de tri, tous deux exploités dans le cadre d'un contrat de prestation ;
- Gardiennage des déchèteries assuré par les collectivités adhérentes qui refacturent au syndicat de traitement le coût ;
- Transport des bennes de déchèteries réalisé en régie et en prestation ; traitement des déchets de déchèteries entièrement en prestation ;
- Accès aux déchèteries pour deux communes extérieures (748 habitants) par le biais d'une convention ;
- Statut fiscal : assujettie à la TVA (budget HT).

Les matrices de cette collectivité en euros, en euros par habitant et en euros par tonne collectée figurent en annexe 2.

¹ Service Public d'Élimination des Déchets



1. CARACTÉRISATION DE LA COLLECTIVITÉ

- > Territoire de la collectivité
- > Niveau de service
- > Quantités de déchets collectés
- > Evolutions passées et à venir du service

2. ANALYSE DE LA MATRICE

- ETAPE 1 :** Coût du service et financement
- ETAPE 2 :** Structure du coût
- ETAPE 3 :** Lien entre le coût pour la collectivité à compétence traitement et le tarif facturé aux adhérents
- ETAPE 4 :** Hiérarchisation des principaux postes de charges
- ETAPE 5 :** Positionnement des coûts de la collectivité par rapport aux données nationales
- ETAPE 6 :** Evolution des coûts
- ETAPE 7 :** Facturation détaillée des adhérents

3. COMMUNICATION SUR LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- > Elus, services techniques de la collectivité et adhérents
- > Rapport annuel



1. CARACTÉRISATION DE LA COLLECTIVITÉ

Dans la démarche d'analyse des coûts des collectivités à compétence traitement, il est essentiel de caractériser précisément les types de services apportés dans le cadre du service public d'élimination des déchets dans la mesure où ceux-ci sont très divers d'une collectivité à l'autre.

1.1 Territoire de la collectivité

Pour caractériser le territoire, préciser :

- Le nombre d'adhérents ;
- La population adhérente ;
- Le nombre total de communes ;
- Les services de transport et de traitement (voire éventuellement de collecte) de la responsabilité directe de la collectivité à compétence traitement ;
- Les services réalisés pour le compte de tiers (par exemple : accès des installations de traitement à des professionnels ou à des collectivités extérieures au territoire) ;
- Les services réalisés par des tiers.

1.2 Niveau de service

Pour chaque flux identifier :

- Le ou les modes de traitement et de valorisation et les installations correspondantes ;
- La date de mise en service de chaque installation et sa capacité autorisée ;
- Le mode de gestion pour le transfert-transport (régie/prestations/mixte) ;
- Le mode de gestion pour le traitement (régie/prestations/mixte) ;
- La part de la population desservie (dont éventuellement la population des communes tiers) ;
- Dans le cas de collectes assurées par la collectivité à compétence traitement, le mode de collecte (porte à porte, apport volontaire...), le mode de gestion (régie, prestation...), les contenants, le nombre de déchèteries.

1.3 Quantités de déchets entrant dans les installations

Pour chaque colonne de la matrice constater :

- Le ratio en kg par habitant (informations présentes en en-tête de chaque colonne des matrices en euros par habitant et en euros par tonne) par flux et tous flux ;
- Les ratios de référence en kg par habitant : moyenne nationale (enquête collecte ADEME) ;
- Les tonnages entrant dans les installations et éventuellement les tonnages traités pour le compte de tiers (collectivités extérieures ou professionnels) ;
- Pour les collectivités gérant l'ensemble des opérations liées aux déchèteries (haut de quai et bas de quai), les ratios de valorisation matière et organique des déchèteries hors gravats.



1.4 Evolutions passées et à venir du service public d'élimination des déchets

La connaissance des évolutions du service public au cours des années précédentes est importante pour observer et comprendre l'évolution des coûts sur plusieurs années mais également pour analyser les résultats de l'année et identifier les pistes de maîtrise des coûts. Les perspectives d'évolution du service à 3 ou 5 ans peuvent permettre d'engager une analyse prospective des coûts sur les prochaines années.

Les évolutions passées ou à venir peuvent porter sur les points suivants :

- Evolution du périmètre desservi (adhésion ou départ d'une collectivité, élargissement de la compétence...) ;
- Evolution de la tarification auprès des adhérents et impact possible sur les tonnages apportés ;
- Evolution des modes de financement des collectivités adhérentes auprès des usagers (telle que par exemple la mise en place d'une tarification incitative) et son impact sur les tonnages apportés dans les installations ;
- Création, restructuration ou modernisation des installations de transfert ou de traitement (mise aux normes, changement de process...) ;
- Changement de mode d'exploitation ;
- Renouvellement ou renégociation de contrats ;
- Création de nouveaux services voire suppression de certains services existants ;
- Actions de prévention ;
- Changement de mode de traitement des OMR ;
- Evolution de la TGAP ;
- ...



1.5 Exemple de restitution

Les deux tableaux ci-après présentent un exemple de restitution des données permettant de caractériser la collectivité ; ils doivent être adaptés par chaque collectivité, en fonction de son contexte et des points qu'il paraît important de mettre en avant pour l'analyse.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - RESTITUTION			
Année 2010	OMR	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries
Nombre de déchèteries	-	-	31
Collecte	-	-	Conventions avec collectivités adhérentes
Transport	Prestation	Prestation	Prestation + régie
Traitement	Incinération (exploitation privée)	Tri (exploitation privée)	Prestations

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYNDICAT DE TRAITEMENT - RESTITUTION				
Année 2010	OMR	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Tous flux
Population desservie	262 471	262 471	263 219 *	262 471
Tonnages	61 366	10 597	55 708	127 672
Collectivité kg / habitant	234	40	212	486
Données nationales** kg / habitant	299	46	132	588
Ecart / ratio national	- 22 %	- 13 %	+ 60 %	- 17 %

* Y compris les 748 habitants de 2 communes extérieures ayant accès par convention au réseau de déchèteries de la collectivité à compétence traitement.

** Enquête collecte 2009, ADEME

PISTES DE COMMENTAIRES ASSOCIÉS

- Mettre en évidence les étapes techniques gérées par la collectivité ;
- Identifier les flux dont les ratios en kg par habitant sont proches des ratios nationaux et ceux qui s'écartent des données nationales (en + ou en -) ;
- Expliciter éventuellement les raisons qui conduisent à ces écarts (contexte de la collectivité, contraintes de territoire, service apporté...).



2 . ANALYSE DES MATRICES DES COÛTS

La démarche présentée ci-après propose différents angles d'analyse de la matrice afin d'éclairer la prise de décision technique et politique, d'identifier des pistes de maîtrise des coûts, d'ajuster le mode de financement du service, de suivre dans le temps l'évolution des coûts.

Cette démarche comporte 7 étapes avec une progressivité en partant d'une vision globale du coût de la gestion des déchets pour aller vers une analyse fine par flux et par étape technique.

Ces 7 étapes vont permettre de répondre aux différentes questions :

- Etape 1 : Combien coûtent les services assurés par la collectivité ? Comment sont-ils financés ?
- Etape 2 : Quels sont les postes de charges et de produits ? Quel est le poids relatif des différentes catégories de charges et de produits dans le coût du service public ?
- Etape 3 : Quelle est la politique tarifaire du syndicat de traitement et quel est le lien entre les coûts et la facturation aux adhérents ?
- Etape 4 : Quels sont les principaux postes de charges ?
- Etape 5 : Quel est le positionnement de la collectivité par rapport aux coûts de gestion des déchets observés au niveau national ?
- Etape 6 : Quelle est l'évolution des coûts sur plusieurs années ?
- Etape 7 : Comment les adhérents peuvent-ils répartir la facturation de leur syndicat de traitement dans leur matrice ?

Ces 7 étapes peuvent être réalisées indépendamment l'une de l'autre, toutefois pour une démarche complète, il est recommandé de les suivre

2.1 ETAPE 1 : Coût du service et financement

**Combien coûtent les services assurés par la collectivité ?
Comment sont-ils financés ?**

Modalités d'analyse

Source des données : matrices agrégées en euros et en euros par habitant.

Données à rechercher dans la matrice dans la colonne « total » :

- Le coût aidé HT ou le coût aidé TTC (selon le statut fiscal de la collectivité) ;
- Le montant des contributions.

Mode d'analyse des données :

- Identifier le coût aidé ;
- Calculer l'écart entre le coût aidé et le montant des contributions.

Exemple de restitution

RETOUR
SOMMAIRE

MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT (

Année 2010			Flux de déchets			Total	Total en €/habant
Montant en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries		
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	302 125	46 665	200 743	549 533	2,1
		Communication	43 754		125 185	168 939	0,6
		Total fonctionnelles	345 879	46 665	325 928	718 472	2,7
	Techniques	Prévention	327 642	0	204 071	531 713	2,0
		Précollecte					
		Collecte			1 514 369	1 514 369	5,8
		Transfert/transport	911 131	35 733	1 712 274	2 659 138	10,1
		Traitement déchets non dangereux	7 754 711	1 353 370	2 254 642	11 362 723	43,3
		Enlèvement et traitement déchets dangereux			290 231	290 231	1,1
		Autres charges					
		Total charges techniques	8 993 484	1 389 102	5 975 587	16 358 173	62,3
	Total charges		9 339 363	1 435 768	6 301 514	17 076 645	65,1
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	870 849	246 363	191 944	1 309 155	5,0
		Prestation à des tiers			13 465	13 465	0,1
		Autres produits	115 144		53 828	168 972	0,6
		Total produits industriels	985 992	246 363	259 237	1 491 592	5,7
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées			127 549	127 549	0,5
	Aides	Reprises subventions d'investissement	254 588	33 341	114 084	402 013	1,5
		Suventions de fonctionnement	99 657	3 361	140 457	243 475	0,9
		Aides à l'emploi					
		Total aides	354 245	36 702	254 541	645 488	2,5
	Total produits		1 340 238	283 065	641 327	2 264 629	8,6
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		0	0	0	0	0
	Contribution des usagers						
	TEOM						
	REOM						
	Redevance spéciale & facturation usagers				112 874	112 874	0,4
	Contributions des collectivités adhérentes		7 599 169	1 095 068	5 264 304	13 958 541	53,2
	Total contributions		7 599 169	1 095 068	5 377 178	14 071 415	53,6

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Total	Total
Coût complet	9 339 363	1 435 768	6 301 514	17 076 645	65,1
Coût technique	8 353 371	1 189 405	6 042 278	15 585 053	59,4
Coût partagé	8 353 371	1 189 405	5 914 728	15 457 504	58,9
Coût aidé HT	7 999 126	1 152 703	5 660 187	14 812 016	56,4
Montant de la TVA acquittée	0	0	0	0	0
Coût aidé TTC					
Montant des contributions	7 599 169	1 095 068	5 377 178	14 071 415	53,6

COÛT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT - RESTITUTION

	€ arrondis	€/habitant
Coût du service public*	14 800 000	56,4
Niveau de financement	14 071 000	53,6
Ecart entre coût et financement en €	- 729 000	- 2,8
Ecart entre coût et financement en %	- 5 %	

* Coût aidé HT correspondant au coût restant à la charge de la collectivité, la collectivité étant assujettie à la TVA, (Cf. Partie 1)

PISTE DE COMMENTAIRES ASSOCIÉS

- Rapprocher le coût aidé du montant des contributions en euros et en euros par habitant.



2.2 ETAPE 2 : Structure du coût

**Quels sont les postes de charges et de produits ?
Quel est le poids relatif des différentes catégories de charges
et de produits dans le coût du service public ?**

Modalités d'analyse

Source des données : matrices agrégées en euros et en euros par habitant.

Données à rechercher dans la matrice dans la colonne « total » :

- Les charges : structure et communication, prévention, précollecte/collecte, transfert/transport, traitement et total des charges ;
- Les produits : produits industriels, soutiens, aides et total des produits.

Mode d'analyse des données :

- Identifier les différents postes de charges et de produits en euros HT et en euros HT par habitant ;
- Calculer la part relative de chaque poste de charges sur le total des charges ;
- Calculer la part relative de chaque poste de produits sur le total des produits ;
- Enrichir l'analyse des résultats de l'étape 1.

Point de vigilance

- Dans la matrice, lorsque la collectivité ne connaît pas le détail des charges et des produits (le tarif facturé inclut des recettes industrielles, des soutiens et/ou des aides qui viennent en diminuer le montant facturé), un regroupement de lignes charges/produits est réalisé. Pour les postes de charges concernés, indiquer par un astérisque que ces postes de charges incluent une part de recettes. C'est souvent le cas de l'incinération qui est facturée ventes de chaleur déduites.

Exemple de restitution

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets			Total	Total en €/habitant
Montant en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries		
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	302 125	46 665	200 743	549 533	2,1
		Communication	43 754		125 185	168 939	0,6
		Total fonctionnelles	345 879	46 665	325 928	718 472	2,7
	Techniques	Prévention	327 642	0	204 071	531 713	2,0
		Précollecte					
		Collecte			1 514 369	1 514 369	5,8
		Transfert/transport	911 131	35 733	1 712 274	2 659 138	10,1
		Traitement déchets non dangereux	7 754 711	1 353 370	2 254 642	11 362 723	43,3
		Enlèvement et traitement déchets dangereux			290 231	290 231	1,1
		Autres charges					
		Total charges techniques	8 993 484	1 389 102	5 975 587	16 358 173	62,3
	Total charges			9 339 363	1 435 768	6 301 514	17 076 645
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	870 849	246 363	191 944	1 309 155	5,0
		Prestation à des tiers			13 465	13 465	0,1
		Autres produits	115 144		53 828	168 972	0,6
		Total produits industriels	985 992	246 363	259 237	1 491 592	5,7
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées			127 549	127 549	0,5
	Aides	Reprises subventions d'investissement	254 588	33 341	114 084	402 013	1,5
		Suventions de fonctionnement	99 657	3 361	140 457	243 475	0,9
		Aides à l'emploi					
Total aides			354 245	36 702	254 541	645 488	2,5
Total produits			1 340 238	283 065	641 327	2 264 629	8,6
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		0	0	0	0	0
	Contribution des usagers						
	TEOM						
	REOM						
	Redevance spéciale & facturation usagers				112 874	112 874	0,4
	Contributions des collectivités adhérentes		7 599 169	1 095 068	5 264 304	13 958 541	53,2
	Total contributions		7 599 169	1 095 068	5 377 178	14 071 415	53,6
Coûts			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Total	Total
Coût complet			9 339 363	1 435 768	6 301 514	17 076 645	65,1
Coût technique			8 353 371	1 189 405	6 042 278	15 585 053	59,4
Coût partagé			8 353 371	1 189 405	5 914 728	15 457 504	58,9
Coût aidé HT			7 999 126	1 152 703	5 660 187	14 812 016	56,4
Montant de la TVA acquittée			0	0	0	0	0
Coût aidé TTC							
Montant des contributions			7 599 169	1 095 068	5 377 178	14 071 415	53,6

STRUCTURE DU COÛT EN 2010 - RESTITUTION

Charges 2010	€ arrondis	€ / habitant	%
Charges de structure	550 000	2,1	3,1 %
Charges de communication	169 000	0,6	1 %
Charges techniques	16 358 000	62,3	96 %
Prévention	532 000	2,0	3,1 %
Collecte et précollecte	1 514 000	5,8	8,9 %
Transfert + transport	2 659 000	10,1	15,6 %
Traitement	11 653 000	44,4	68,2 %
Total charges HT	17 077 000	65,1	100 %
Produits 2010	€ arrondis	€ / habitant	%
Produits industriels	1 492 000	5,7	66 %
Soutiens	128 000	0,5	6 %
Aides	645 000	2,5	29 %
Total produits	2 265 000	8,6	100 %

RETOUR
SOMMAIRE

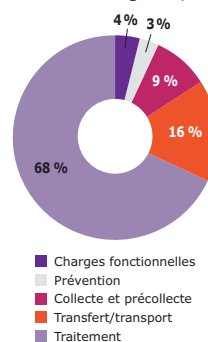


RÉPARTITION DES CHARGES HT (montants arrondis)

Postes de charges	En €	En %
Charges fonctionnelles*	718 000	4
Charges de prévention	532 000	3
Charges de collecte et précollecte	1 514 000	9
Charges de transport	2 659 000	16
Charges de traitement	11 653 000	68
Total des charges	17 076 000	100

* charges de structure + charges de communication

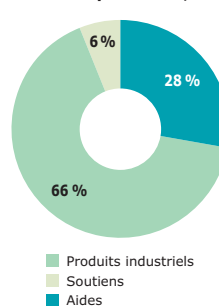
Postes de charges 17,1 M€

**RÉPARTITION DES PRODUITS** (montants arrondis)

Postes de produits	En €	En %
Produits industriels	1 492 000	66
Tous soutiens sociétés agréées	128 000	6
Aides	645 000	28
Total des produits	2 265 000	100

Les produits couvrent 13 % des charges HT.

Postes de produits 2,3 M€

**Pistes de commentaires associés**

- Commenter la répartition des charges et mettre en évidence le 1^{er} poste de charges ;
- Commenter la répartition des produits et mettre en évidence le 1^{er} poste de produits ;
- Préciser le taux de couverture des charges par les produits.

Piste d'approfondissement

- Pour chacun des flux, établir le pourcentage des produits par rapport aux charges afin de mettre ainsi en évidence le taux de couverture des charges par les produits.



2.3 ETAPE 3 : Lien entre coût pour le syndicat de traitement et facturation aux adhérents

Quelle est la politique tarifaire du syndicat de traitement ?
Quel est le lien entre les coûts et la facturation aux adhérents ?

Modalités d'analyse

Source des données :

En complément des modalités de facturation, les données de coûts à prendre en compte vont dépendre des modalités de facturation de chaque collectivité à compétence traitement :

- Si le tarif comporte un montant en euros par tonne et un montant en euros par habitant, il faudra utiliser les matrices agrégées en euros par habitant et en euros par tonne ;
- Si le tarif comporte seulement un montant en euros par tonne, il faudra utiliser la matrice agrégée en euros par tonne ;
- Si le tarif comporte seulement un montant en euros par habitant, il faudra utiliser la matrice agrégée en euros par habitant.

Données à rechercher dans les matrices :

- Les coûts en euros par habitant et/ou en euros par tonne dans une ou plusieurs cases des matrices pour chaque modalité de facturation.

Mode d'analyse des données :

- Identifier les postes de charges et produits et les flux concernés par les différents tarifs mis en place par la collectivité à compétence traitement ;
- Sommer si besoin les montants en euros par tonne des étapes techniques pour chaque flux concerné par les différents tarifs, afin de pouvoir comparer le coût aidé pour la collectivité à la compétence traitement et le tarif facturé aux adhérents ;
- Sommer si besoin les montants en euros par habitant des étapes techniques pour chaque flux concerné par les différents tarifs, pour permettre la comparaison entre le coût aidé pour la collectivité à compétence traitement et le tarif facturé aux adhérents

Exemple de restitution

Modalités de tarification de la collectivité à compétence traitement

La tarification mise en place par le syndicat de traitement est la suivante :

- 113 € HT par tonne d'OMR, pour le transport et l'incinération des OMR (les produits, notamment les ventes d'énergie sont déduits du montant facturé) ;
- 27,1 € HT par habitant pour les charges fonctionnelles et les charges de prévention des OMR, les charges liées à la gestion des emballages, des journaux-magazines et des déchèteries.

Tarif en euros par tonne d'OMR et coûts exprimés dans la matrice de la collectivité à compétence traitement

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets			Total
Montant en € HT/tonne			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	4,9	4,4	3,6	4,3
		Communication	0,7		2,2	1,3
		Total fonctionnelles	5,6	4,4	5,9	5,6
	Techniques	Prévention	5,3		3,7	4,2
		Précollecte				
		Collecte			27	12
		Transfert/transport	15	3	31	21
		Traitement déchets non dangereux	126	128	40	89
		Enlèvement et traitement déchets dangereux			5	2
		Autres charges				
		Total charges techniques	147	131	107	128
	Total charges		152	135	113	134
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	14,2	23,2	3,4	10,3
		Prestation à des tiers			0,2	0,1
		Autres produits	1,9		1,0	1,3
	Total produits industriels		16	23	5	12
	Sou-tiens	Tous soutiens des sociétés agréées			2,3	1,0
	Aides	Reprises subventions d'investissement	4,1	3,1	2,0	3,1
		Suventions de fonctionnement	1,6	0,3	2,5	1,9
		Aides à l'emploi				
		Total aides	5,8	3,5	4,6	5,1
	Total produits		22	27	12	18

Coût dans la matrice	
= Transfert/transport	15 € / tonne
+ Traitement	+ 126 € / tonne
- Produits	- 22 € / tonne
Total coût aidé HT pour la collectivité à compétence traitement	= 119 € / tonne
Tarif en € HT / tonne d'OMR	113 € / tonne
Taux de couverture du coût par le tarif	95 %

RETOUR
SOMMAIRE



Tarif en euros par habitant et coûts exprimés dans la matrice de la collectivité à compétence traitement

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets			Total
Montant en € HT/ habitant			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	1,2	0,2	0,8	2,1
		Communication	0,2		0,5	0,6
		Total fonctionnelles	1,3	0,2	1,2	2,7
	Techniques	Prévention	1,2		0,8	2,0
		Précollecte				
		Collecte			5,8	5,8
		Transfert/transport	3,5	0,1	6,5	10,1
		Traitement déchets non dangereux	29,5	5,2	8,6	43,3
		Enlèvement et traitement déchets dangereux			1,1	1,1
		Autres charges				
		Total charges techniques	34,3	5,3	22,8	62,3
	Total charges		35,6	5,5	24	65,1
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	3,3	0,9	0,7	5,0
		Prestation à des tiers			0,1	0,1
		Autres produits	0,4		0,2	0,6
	Total produits industriels		3,8	0,9	1,0	5,7
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées			0,5	0,5
	Aides	Reprises subventions d'investissement	1,0	0,1	0,4	1,5
		Suventions de fonctionnement	0,4	0,01	0,5	0,9
		Aides à l'emploi				
	Total aides		1,3	0,1	1,0	2,5
Total produits		5,1	1,1	2,4	8,6	

Coût dans la matrice	
= Charges fonctionnelles OMR	1,3 € / hab.
+ Charges prévention OMR	+ 1,2 € / hab.
+ Total charges RSOM hors verre	+ 5,5 € / hab.
- Produits RSOM hors verre	- 1,1 € / hab.
+ Total charges déchèteries	+ 24 € / hab.
- Produits déchèteries	- 2,4 € / hab.
Total coût aidé HT pour la collectivité à compétence traitement	= 28,5 € / hab.
Tarif en € HT / habitant	27,1 € / hab.
Taux de couverture du coût par le tarif	95 %

Piste de commentaires associés

- Identifier l'écart entre les tarifs et les coûts aidés HT.

Piste d'approfondissement

- Mettre en évidence la part des amortissements extra-comptables dans le coût des principaux traitements. En effet, le tarif est en général établi à partir du compte administratif de la collectivité ; or pour les collectivités qui se réfèrent à la norme comptable M14, les amortissements sont obligatoires sur le matériel et les équipements mais optionnels sur les bâtiments et infrastructures. Ainsi, pour les collectivités en M14, une des explications de l'écart entre le compte administratif et le coût dans la matrice est la prise en compte d'amortissements extra-comptables dans le calcul du coût pour les investissements non amortis. Pour analyser l'écart existant entre le tarif pratiqué et le coût dans la matrice, il convient donc de regarder le montant des amortissements extra-comptables qui ont été intégrés dans le calcul du coût.





2.4 ETAPE 4 : Hiérarchisation des principaux postes de charges

Quels sont les principaux postes de charges ?

Modalités d'analyse

Source des données : matrice agrégée en euros.

Données à rechercher dans la matrice :

- Total des charges fonctionnelles ;
- Total des charges de prévention ;
- Pour chaque colonne de la matrice : les charges de transfert/transport, de traitement (intégrant pour les déchèteries l'enlèvement et traitement des déchets dangereux) pour chacun des flux et éventuellement les charges de précollecte et collecte et de prévention.

Mode d'analyse des données :

- Identifier les charges fonctionnelles et les charges de prévention ;
- Identifier les postes de charges techniques par flux et par étape technique ;
- Identifier le total des charges ;
- Hiérarchiser les postes de charges, du plus important au plus faible ;
- Calculer en pourcentage la part de chaque poste de charges sur le total des charges ;
- Lister et sommer les 4 à 6 postes de charges représentant près de 80 % du total des charges.

Points de vigilance

- Il s'agit de mettre en évidence les principaux postes de charges ; ainsi, certains postes, comme les charges de prévention ou les charges fonctionnelles, peuvent ne pas apparaître dans les charges listées dans la mesure où elles représentent une part faible relativement aux autres charges ;
- Dans la matrice, lorsque la collectivité ne connaît pas le détail des charges et des produits (le tarif facturé inclut des recettes industrielles, des soutiens et/ou des aides qui viennent en diminuer le montant facturé), un regroupement de lignes charges/produits est réalisé. Pour les postes de charges concernés, indiquer par un astérisque que ces postes de charges incluent une part de recettes. C'est souvent le cas de l'incinération qui est facturée ventes de chaleur déduites.

Exemple de restitution

**RETOUR
SOMMAIRE**

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ (« EXTRAIT DE LA MATRICE POUR LA PARTIE DES CHARGES EN EUROS

Année 2010		Flux de déchets			Total
Montant en € HT		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
CHARGES	Fonctionnelles				
	Charge de structure	302 125	46 665	200 743	549 533
	Communication	43 754		125 185	168 939
	Total fonctionnelles	345 879	46 665	325 928	718 472
	Techniques				
	Prévention	327 642	0	204 071	531 713
	Précollecte				
	Collecte			1 514 369	1 514 369
	Transfert/transport	911 131	35 733	1 712 274	2 659 138
	Traitement déchets non dangereux	7 754 711	1 353 370	2 254 642	11 362 723
	Enlèvement et traitement déchets dangereux			290 231	290 231
	Autres charges				
Total charges techniques		8 993 484	1 389 102	5 975 587	16 358 173
Total charges		9 339 363	1 435 768	6 301 514	17 076 645

IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES - RESTITUTION

Postes de charges	Charges en €	Classement par montant décroissant
Total charges fonctionnelles	718 472	7
Total charges de prévention	531 713	9
Total charges transfert/transport OMR	911 131	6
Total charges traitement OMR	7 754 711	1
Total charges transfert/transport RSOM hors verre	35 733	10
Total charges traitement RSOM hors verre	1 353 370	5
Total charges collecte déchèterie	1 514 369	4
Total charges transfert/transport déchèteries	1 712 274	3
Total charges traitement déchèteries	2 544 873	2
Total des charges	17 076 645	-

HIÉRARCHISATION DES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES - RESTITUTION

Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
1. Traitement OMR	7 754 711	45 %
2. Traitement déchèteries	2 544 873	15 %
3. Transport déchèteries	1 712 274	10 %
4. Collecte déchèterie	1 514 369	9 %
5. Tri RSOM hors verre	1 353 370	8 %
Part des 5 principaux postes de charges		87 %

Piste de commentaires associés

- Commenter la hiérarchie des principaux postes de charges, par flux et par étape technique.



2.5 ETAPE 5 : Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national

Quel est le positionnement de la collectivité par rapport aux coûts de gestion des déchets observés au niveau national ?

Au préalable

Le référentiel national des coûts du service public d'élimination des déchets, piloté par l'ADEME, est élaboré à partir des matrices des coûts saisies dans SINOE® par des collectivités et validées par un bureau d'études.

Un premier référentiel des coûts a été élaboré en 2009, sur la base de matrices 2006 et un second en 2011, sur la base de matrices 2007 et 2008. Cette étude permet d'obtenir des coûts moyens de la gestion des déchets au niveau national observés en euros par tonne et en euros par habitant tous flux confondus, par flux (OMR, verre, recyclables secs hors verre, déchets des déchèteries) et par typologie d'habitat. Des facteurs d'impacts des coûts sont également présentés.

Modalités d'analyse

Source des données :

- Matrices agrégées en euros par habitant et en euros par tonne ;
- Données du référentiel national sur les coûts du service public d'élimination des déchets (synthèse du référentiel national sur les coûts en annexe 3).

Données à rechercher dans la matrice :

- Coût aidé HT en euros par habitant des flux pour lesquels la collectivité gère l'ensemble des étapes techniques ;
- Quantité collectée en kg par habitant pour les flux analysés ;
- Coût de traitement en euros par tonne pour les étapes techniques de traitement pour lesquelles des données du référentiel sont disponibles (stockage OMR, incinération OMR, tri recyclables secs des ordures ménagères hors verre).

Mode d'analyse des données :

- Pour les flux pour lesquels la collectivité gère l'ensemble des étapes techniques, positionner le coût aidé HT en euros par habitant par rapport aux coûts du référentiel ;
- Rapprocher les coûts par habitant des quantités collectées pour les flux étudiés ;
- Positionner les coûts par étape technique par rapport à ceux issus du référentiel.

Points de vigilance

- Les résultats du référentiel montrent qu'il existe une grande dispersion des coûts due aux contraintes des territoires, au niveau de service, aux quantités collectées... Ainsi de nombreuses collectivités ont des valeurs de coûts qui s'écartent de manière significative de la moyenne sans pour autant être atypiques. Pour cette raison il peut être intéressant d'afficher dans les restitutions, les tranches de dispersion des coûts du référentiel en plus de la moyenne ;
- L'analyse des résultats de la matrice permet de positionner des coûts par rapport à des données de référence et de mettre en évidence les opérations techniques et les flux dont les coûts sont supérieurs ou inférieurs aux coûts de référence au plan national. Ce travail de positionnement ne peut se substituer à un travail d'analyse technique approfondie du service public qui seul permet d'expliquer le niveau des coûts observés et de proposer des actions correctives.

Exemple de restitution

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ «

EXTRAIT TABLEAU DE SYNTHÈSE EN EUROS/HABITANT

Année 2010	Flux de déchets			Total
Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
Coût complet	35,6	5,5	24,0	65,1
Coût technique	31,8	4,5	23,0	59,4
Coût partagé	31,8	4,5	22,5	58,9
Coût aidé HT	30,5	4,4	21,6	56,4
Montant de la TVA acquittée	0,0	0,0	0,0	0,0
Coût aidé TTC				
Montant des contributions	29,0	4,2	20,5	53,6

RETOUR
SOMMAIRE



POSITIONNEMENT DU COÛT ET DES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR HABITANT POUR LE FLUX

« DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES » - RESTITUTION

Coût aidé en € HT / habitant	Déchets des déchèteries	Quantité collectées en kg / habitant	Déchets des déchèteries (hors gravats)
Collectivité	21,6	Collectivité	210
Données nationales* tous types d'habitat	16 (80 % des collectivités entre 9 et 28)	Données nationales** tous types d'habitat	132
Ecart / coût moyen référentiel	+ 35 %	Ecart / enquête collecte	+ 59 %

* Référentiel 2007-2008, ADEME

** Enquête collecte 2009, ADEME

Pistes de commentaires associés

- Commenter l'écart entre le coût aidé HT en euros par habitant des flux concernés et le coût du référentiel ;
- Mettre en relation l'écart des coûts et l'écart entre les ratios de collecte en kg par habitant pour chacun des flux : si les ratios de collecte sont proches des valeurs de référence, cela signifie que l'écart de coût en euros par habitant provient du niveau des coûts à la tonne.
- Conclure sur le niveau de coût de chacun des flux.

Point de vigilance

- Pour un flux donné, si l'ensemble des étapes techniques est assuré par le syndicat de traitement, il est possible de positionner les coûts par rapport aux valeurs du référentiel, en revanche si seul le traitement est assuré, c'est le coût des étapes techniques concernées qui doit être pris en compte.

) MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ (
EXTRAIT DE LA MATRICE POUR LA PARTIE DES CHARGES EN EUROS/TONNE

Année 2010		Flux de déchets			Total
Montant en € HT / tonne		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
CHARGES	Fonctionnelles				
	Charge de structure	4,9	4,4	3,6	4,3
	Communication	0,7		2,2	1,3
	Total fonctionnelles	5,6	4,4	5,9	5,6
	Techniques				
	Prévention	5,3		3,7	4,2
	Précollecte				
	Collecte			27	12
	Transfert/transport	15	3	31	21
	Traitement déchets non dangereux	126	128	40	89
	Tri/conditionnement		128		
	Incinération	126			
	Enlèvement et traitement déchets dangereux			5	2
	Autres charges				
Total charges techniques		147	131	107	128
Total charges		152	135	113	128

**POSITIONNEMENT DU COÛT DE TRAITEMENT EN EUROS PAR TONNE D'OMR
ET DE RSOM HORS VERRE - RESTITUTION**

Coût de traitement en € HT / tonne	Incinération OMR	Tri RSOM hors verre
Collectivité	126	128
Données nationales* tous types d'habitat	94 (80 % des collectivités entre 77 et 121)	151 (80 % des collectivités entre 76 et 250)
Ecart / coût médian du référentiel	+ 34 %	- 15 %

* Référentiel 2007-2008, ADEME

Pistes de commentaires associés

- Commenter l'écart entre le coût de traitement des flux concernés et ceux du référentiel ;
- Conclure sur le niveau de coût des étapes techniques de chacun des flux.



2.6 ETAPE 6 : Evolution des coûts

Quelle est l'évolution des coûts sur plusieurs années ?

Modalités d'analyse

Source des données :

- Historique des coûts, populations et tonnages dans SINOE®.

Données à rechercher :

- Coût aidé HT en euros tous flux et en euros par habitant par flux et tous flux, pour chaque année ;
- Quantité collectée (en kg/habitant) pour chaque colonne de la matrice et pour chaque année ;
- Population desservie pour chaque année.

Mode d'analyse des données :

- Entre les deux années extrêmes, calculer en pourcentage les évolutions :
 - Du coût aidé HT en euros tous flux ;
 - Du coût aidé HT en euros par habitant tous flux et pour chacun des flux ;
 - Des quantités collectées et de la population.

Point de vigilance

- L'analyse des écarts entre les coûts aidés en euros d'une année sur l'autre demande une certaine attention, car ils peuvent être liés à une évolution du service, des tonnages, de la population, du périmètre géographique ou de compétences, de renégociation de contrats...

Exemples de restitution

» HISTORIQUE DES COÛTS ENTRE 2008 ET 2010 - EXPORT «

**RETOUR
SOMMAIRE**

		Flux de déchets			Total
		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
2008					
Population desservie		257 222	257 222	257 987	257 222
Tonnage		65 894	10 254	45 785	121 933
Ratio kg/hab		256	40	177	474
Coût aidé HT	Coût global	7 879 139	1 106 595	4 578 544	13 564 278
	Coût par tonne	120	108	100	111
	Coût par habitant	30,6	4,3	17,8	52,7
2009					
Population desservie		259 750	259 750	260 488	259 750
Tonnage		64 418	10 650	53 400	128 468
Ratio kg/hab		248	41	205	494
Coût aidé HT	Coût global	7 983 256	1 128 235	5 387 456	14 498 947
	Coût par tonne	124	106	101	113
	Coût par habitant	30,7	4,3	20,7	55,8
2010					
Population desservie		262 471	262 471	263 219	262 471
Tonnage		61 366	10 597	55 708	127 671
Ratio kg/hab		234	40	212	486
Coût aidé HT	Coût global	7 999 126	1 152 703	5 660 187	14 812 016
	Coût par tonne	130	109	102	116
	Coût par habitant	30,5	4,4	21,6	56,4

EVOLUTION DES COÛTS AIDÉS HT PAR HABITANT ENTRE 2008 ET 2010 - RESTITUTION

Historique des coûts en €/habitant	OMR	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Tous flux	Tous flux en M€
Coût 2008	30,6	4,3	17,8	52,7	13,6 M€
Coût 2010	30,5	4,4	21,6	56,4	14,8 M€
Ecart 2010/2008	0 %	0 %	21 %	7 %	9 %

EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2008 ET 2010

	Total
Année 2008	257 222
Année 2010	262 471
Ecart 2010/2008	+ 2 %

EVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2008 ET 2010

En kg / habitant	OMR	RSOM hors verre	Déchets des Déchèteries	Tous flux
Année 2008	256	40	177	474
Année 2010	234	40	212	486
Ecart 2010/2008	-9 %	0 %	20 %	2,5 %

Pistes de commentaires associés

- Commenter l'évolution des coûts en euros tous flux pour mettre en évidence l'évolution globale du coût de la gestion des déchets au sein de la collectivité ;
- Commenter l'évolution des coûts en euros par habitant tous flux ; mettre en correspondance l'évolution du ratio de collecte et identifier la part liée à l'évolution de la population et la part liée à l'évolution du coût du service ;
- Commenter l'évolution des coûts en euros par habitant pour chacun des flux ; pointer le ou les flux qui ont le plus augmenté et ceux qui ont baissé ;
- Mettre en correspondance l'évolution des coûts en euros par habitant et l'évolution des quantités collectées et de la population.



2.7 ETAPE 7 : Facturation détaillée des adhérents

Comment les adhérents peuvent-ils répartir la facturation de leur syndicat de traitement dans leur matrice ?

Au préalable

Dans la plupart des cas, les montants facturés par la collectivité à compétence traitement ne peuvent pas être intégrés directement dans les matrices des adhérents, car la tarification regroupe plusieurs flux et/ou plusieurs étapes techniques. De plus, pour les collectivités à compétence traitement, les coûts sont généralement différents du tarif appliqué, et ce notamment en raison de la mutualisation des coûts entre les adhérents du syndicat de traitement.

L'objectif est donc que la collectivité à compétence traitement puisse fournir à ses adhérents les règles de répartition de leur facturation, pour leur permettre de renseigner leur propre matrice.

Modalités d'analyse

Source des données :

En complément des modalités de facturation, les données de coûts à prendre en compte vont dépendre des modalités de facturation de chaque collectivité à compétence traitement :

- Si le tarif comporte un montant en euros par tonne et un montant en euros par habitant, il faudra utiliser les matrices agrégées en euros par habitant et en euros par tonne ;
- Si le tarif comporte seulement un montant en euros par tonne, il faudra utiliser la matrice agrégée en euros par tonne ;
- Si le tarif comporte seulement un montant en euros par habitant, il faudra utiliser la matrice agrégée en euros par habitant.

Données à rechercher dans la matrice :

- Les coûts en euros par habitant et/ou en euros par tonne dans une ou plusieurs cases des matrices pour chaque modalité de facturation.

Mode d'analyse des données :

- Identifier les flux ainsi que les postes de charges et produits concernés par chaque tarif mis en place par la collectivité à compétence traitement ;
- Etablir la répartition de chaque tarif sur la base des coûts exprimés dans la matrice de la collectivité à compétence traitement, cette répartition étant calculée à partir du rapport entre le montant facturé et le coût exprimé dans la matrice.

Exemple de restitution

Modalités de tarification de la collectivité à compétence traitement

La tarification mise en place est la suivante :

- 113 € HT par tonne d'OMR, pour le transport et l'incinération des OMR (les produits, notamment les ventes d'énergie sont déduits du montant facturé) ;
- 27,1 € HT par habitant pour les charges fonctionnelles, les charges de prévention des OMR, les charges liées à la gestion des emballages, des journaux-magazines et des déchèteries.

A ce stade, ce détail est insuffisant pour que les adhérents puissent répartir la facturation de leur syndicat de traitement entre les différentes lignes de leurs matrices. Il faudrait pour cela que les adhérents connaissent le tarif individuellement du transport des OMR, de l'incinération des OMR...

La partie ci-dessous propose une méthode pour obtenir ce détail.

Tarif en euros par tonne d'OMR et coûts exprimés dans la matrice de la collectivité à compétence traitement (rappel étape 3)

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets			Total
Montant en € HT/tonne			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	4,9	4,4	3,6	4,3
		Communication	0,7		2,2	1,3
		Total fonctionnelles	5,6	4,4	5,9	5,6
	Techniques	Prévention	5,3		3,7	4,2
		Précollecte				
		Collecte			27	12
		Transfert/transport	15	3	31	21
		Traitement déchets non dangereux	126	128	40	89
		Enlèvement et traitement déchets dangereux			5	2
		Autres charges				
		Total charges techniques	147	131	107	128
	Total charges		152	135	113	134
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	14,2	23,2	3,4	10,3
		Prestation à des tiers			0,2	0,1
		Autres produits	1,9		1,0	1,3
		Total produits industriels	16	23	5	12
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées			2,3	1,0
	Aides	Reprises subventions d'investissement	4,1	3,1	2,0	3,1
		Subventions de fonctionnement	1,6	0,3	2,5	1,9
		Aides à l'emploi				
		Total aides	5,8	3,5	4,6	5,1
	Total produits		22	27	12	18

Coût dans la matrice	
= Transfert/transport	15 € / tonne
+ Traitement	+ 126 € / tonne
- Produits	- 22 € / tonne
Total coût aidé HT pour la collectivité à compétence traitement	= 119 € / tonne
Tarif en € HT / tonne d'OMR	113 € / tonne
Taux de couverture du coût par le tarif	95 %

Le tarif est équivalent à 95 % du coût pour la collectivité à compétence traitement. Pour que les adhérents puissent connaître les montants détaillés facturés, il est nécessaire d'appliquer ce ratio aux coûts calculés dans la matrice de la collectivité à compétence traitement.

CALCUL DU TARIF FACTURÉ AUX ADHÉRENTS DE MANIÈRE DÉTAILLÉE - RESTITUTION	
Opérations	Mode de calcul
Transfert/transport des OMR	15 € HT x 95 % = 14 € HT
Traitement des OMR	126 € HT x 95 % = 120 € HT
Produits OMR	22 € HT x 95 % = 21 € HT

Après calcul, on retrouve bien le tarif de 113 € / t = 120 € / t + 14 € / t - 21 € / t

RETOUR
SOMMAIRE



Tarif en euros par habitant et coûts exprimés dans la matrice de la collectivité à compétence traitement (rappel étape 3)

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets			Total
Montant en € HT/habitant			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	1,2	0,2	0,8	2,1
		Communication	0,2		0,5	0,6
		Total fonctionnelles	1,3	0,2	1,2	2,7
	Techniques	Prévention	1,2		0,8	2,0
		Précollecte				
		Collecte			5,8	5,8
		Transfert/transport	3,5	0,1	6,5	10,1
		Traitement déchets non dangereux	29,5	5,2	8,6	43,3
		Enlèvement et traitement déchets dangereux			1,1	1,1
		Autres charges				
		Total charges techniques	34,3	5,3	22,8	62,3
	Total charges		35,6	5,5	24	65,1
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	3,3	0,9	0,7	5,0
		Prestation à des tiers			0,1	0,1
		Autres produits	0,4		0,2	0,6
	Total produits industriels		3,8	0,9	1,0	5,7
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées			0,5	0,5
	Aides	Reprises subventions d'investissement	1,0	0,1	0,4	1,5
		Suventions de fonctionnement	0,4	0,01	0,5	0,9
		Aides à l'emploi				
		Total aides	1,3	0,1	1,0	2,5
	Total produits		5,1	1,1	2,4	8,6

Coût dans la matrice	
= Charges fonctionnelles OMR	1,3 € / habitant
+ Charges prévention OMR	+ 1,2 € / habitant
+ Total charges RSOM hors verre	+ 5,5 € / habitant
- Produits RSOM hors verre	- 1,1 € / habitant
+ Total charges déchèteries	+ 24 € / habitant
- Produits déchèteries	- 2,4 € / habitant
Total coût aidé HT pour la collectivité à compétence traitement	= 28,5 € / habitant
Tarif en € HT / habitant	27,1 € / habitant
Taux de couverture du coût par le tarif	95 %

De la même manière que pour le tarif en euros par tonne, le montant facturé à l'habitant représente 95 % du coût calculé dans la matrice (27,1 € / 28,5 €).

Pour répartir le montant facturé de 27,1 € HT par habitant entre charges fonctionnelles et charges de prévention des OMR, charges et produits des recyclables secs hors verre et charges et produits des déchets de déchèteries, c'est donc ce ratio qui est appliqué.

CALCUL DU TARIF FACTURÉ AUX ADHÉRENTS DE MANIÈRE DÉTAILLÉE - RESTITUTION	
Opérations	Mode de calcul
Charges fonctionnelles et de prévention des OMR	2,5 € HT x 95 % = 2,4 € HT
Charges des RSOM hors verre	5,5 € HT x 95 % = 5,2 € HT
Produits des RSOM hors verre	1,1 € HT x 95 % = 1 € HT
Charges des déchets de déchèteries	24 € HT x 95% = 22,8 € HT
Produits des déchets de déchèteries	2,4 € HT x 95 % = 2,3 € HT

RETOUR
SOMMAIRE

Après calcul, on retrouve bien le tarif de 27,10 € / hab = 2,4 € / hab + 5,2 € / hab – 1 € / hab + 22,8 € / hab – 2,3 € / hab

Répartition du tarif pratiqué par la collectivité à compétence traitement dans la matrice des adhérents

MATRICE DE LA COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE AU SYNDICAT DE TRAITEMENT - EXPORT

Année 2010		Flux de déchets			
Montant en € HT		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure			
		Communication			
		Total fonctionnelles			
	Techniques	Prévention			
		Précollecte / Collecte			
		Transfert/transport			
		Traitement déchets non dangereux	14 € HT/tonne		
		Enlèvement et traitement déchets dangereux	120 € HT/tonne + 2,4 € HT/hab.		
		Autres charges			
		Total charges techniques			
		REG transfert / transport / traitement		5,2 € HT/hab.	
		REG Prévention/collecte/ transfert/transport/traitement			22,8 € HT/hab.
		Total charges			
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie			
		Prestation à des tiers			
		Autres produits			
		Total produits industriels			
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées			
	Aides	Reprises subventions d'investissement			
		Suventions de fonctionnement			
		Aides à l'emploi			
		Total aides			
		REG produits industriels/aides	21 € HT/tonne	1 € HT/hab.	
		REG produits industriels/soutiens/aides			2,3 € HT/hab.
		Total produits			

Légende :



Charges et produits relevant de la compétence collecte



Charges et produits relevant de la compétence traitement et modalités d'affectation

Pour des raisons de simplification, les charges fonctionnelles et les charges de prévention des OMR ont été intégrées au coût du traitement OMR.

Piste de commentaires associés

- Préciser aux adhérents les regroupements de lignes à effectuer, le cas échéant. Ainsi dans l'exemple ci-dessus :
 - Les charges des recyclables secs correspondent à un regroupement transfert/transport et traitement et les produits à un regroupement produits industriels/aides ;
 - Les charges des déchets de déchèteries correspondent à un regroupement prévention, collecte, transfert/transport et traitement et les produits à un regroupement produits industriels/soutiens/aides.

3. COMMUNICATION SUR LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RETOUR
SOMMAIRE



La matrice propose des coûts par flux de déchets alors que la logique des collectivités à compétence traitement est en général de calculer des coûts à la tonne de déchets entrant dans chaque installation. Mais cette approche des coûts par flux correspond à la logique de coûts des collectivités adhérentes ayant en charge les collectes, celles-ci ayant besoin d'alimenter leurs propres matrices avec des coûts par flux et par étape technique.

La communication sur les coûts et le tarif des collectivités à compétence traitement répond ainsi à une forte attente des élus de la collectivité à compétence traitement, mais également aux élus et aux services des collectivités adhérentes.

3.1 Recommandations générales sur le fond

La communication sur les coûts d'une collectivité à compétence traitement s'adresse à un public d'élus et de responsables de services (service financier et administratif, service ressources humaines, services techniques...) relativement bien familiarisé avec le traitement des déchets et le coût des déchets par installation.

Pour atteindre les objectifs d'appropriation des coûts par les élus et leurs services, voici quelques recommandations :

- En introduction de la présentation des coûts, **expliquer la méthode de calcul** et d'expression des coûts dans la matrice **et justifier les avantages d'un cadre et d'une méthode communs** à toutes les collectivités (par exemple, pour rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité des coûts du service public, pour permettre aux collectivités adhérentes à compétence collecte de renseigner leur matrice...) ;
- Avant de présenter les coûts, **resituer les modes de traitement de chacun des flux de déchets**, la date de construction des installations, le cas échéant les travaux de mise aux normes réalisés, le mode de gestion (marché d'exploitation, concession...), la date de fin des amortissements, autant de caractéristiques qui participent au niveau du coût du service public dans la durée ;
- **Prendre du recul** en conservant **une présentation globale et synthétique des coûts**, sans entrer dans un niveau de détail ou une multiplicité d'analyses qui nuit à la compréhension globale des coûts du service ;
- **Expliciter la structure de la matrice** et les cases renseignées relatives aux étapes techniques de collecte, de transfert, de transport et de traitement de la responsabilité de la collectivité (notion de matrice « incomplète ») ;
- **Différencier les notions de coût** et de **financement du service public** : d'un côté le coût aidé, coût restant à la charge de la collectivité ou besoin de financement du service public, de l'autre, le montant des contributions appelées auprès des collectivités adhérentes pour financer le service public ;
- **Présenter les modalités de tarification** des collectivités adhérentes et leur lien avec le coût des traitements ;
- **Expliquer l'inévitable écart entre le coût aidé et le montant des contributions** appelées auprès des collectivités adhérentes, en explicitant les règles et conventions de remplissage de la matrice (retraitements extra-comptables, affectation des charges et produits à l'exercice...) ;
- **Situer les coûts par rapport à d'autres collectivités**, d'une part globalement pour les flux pour lesquels la collectivité gère l'ensemble des étapes techniques et d'autre part par les seuls coûts de traitement ; attention toutefois au positionnement des coûts de traitement entre installations de traitement qui peuvent être anciennes et d'autres construites tout récemment ;
- **Aller au-delà du simple constat sur les coûts** en présentant les principaux enseignements de l'analyse des coûts afin de **mettre les élus en situation d'agir et de décider** de l'évolution du service public.



3-2 Recommandations générales sur la forme

- **Limiter le temps de présentation des coûts** en bureau ou en conseil syndical (30' à 90', soit 10 à 20 visuels maximum) pour conserver l'attention de l'auditoire et éviter de « noyer » les élus et services avec un trop grand nombre de données chiffrées ;
- **Présenter des visuels dépouillés** montrant quelques tableaux de chiffres, **illustrés** de schémas (histogrammes, camemberts) et de courbes, **avec des commentaires courts** ;
- **Rédiger, en page de commentaires de chaque visuel**, des commentaires détaillés, afin d'aider le chargé de projet à exposer, de manière rapide et accessible, les données techniques et financières de la collectivité ;
- **Parler de coût du service public** en précisant le type de coût présenté (coût aidé HT...) par un renvoi en bas de visuel ; éventuellement joindre un glossaire à la fin de la présentation ;
- **Présenter des chiffres arrondis** (1 000 € ou 10 000 € près, 10 ou 100 tonnes près) sans oublier de mentionner l'unité utilisée (€, k€, kg...) ; fournir en complément des ratios pour faciliter l'appropriation et la mémorisation des chiffres présentés (euros par habitant pour les coûts, kg par habitant pour les quantités...) ;
- **Etre vigilant dans l'emploi des termes techniques.**

3-3 Contenu pour une présentation en réunion des résultats de l'analyse des coûts aux élus et services de la collectivité et des collectivités adhérentes

La présentation des coûts du SPED s'appuie sur la démarche d'analyse des coûts présentée précédemment, démarche conçue pour répondre aux principales préoccupations des élus et des services.

Les usagers du service apporté par la collectivité à compétence traitement sont en premier lieu les élus des collectivités adhérentes.

Selon la nature de la réunion **la présentation peut viser à répondre à tout ou partie des questions suivantes :**

- Quels sont les services assurés par la collectivité dans le cadre de sa compétence ?
- Quels sont les tonnages entrant dans les installations de traitement ?
- Combien coûtent les services assurés par la collectivité et comment sont-ils financés ?
- Quel est le lien entre les coûts dans la matrice et la facturation des adhérents ?
- Quels sont les principaux postes de charges de la collectivité ?
- Comment se situent les coûts des flux collectés et traités par la collectivité par rapport aux coûts observés au niveau national ?
- Comment se situent les coûts des opérations de traitement de la collectivité par rapport aux coûts observés au niveau national ?
- Quelle est l'évolution des coûts sur plusieurs années ?
- Comment répartir la facturation de la collectivité à compétence traitement dans les matrices des collectivités adhérentes ?
- Quelles sont les pistes de maîtrise des coûts et l'évolution de la tarification dans les prochaines années ?

3-4 Exemples de visuels de présentation en réunion avec les élus et services de la collectivité et les collectivités adhérentes

Organisation des services assurés par la collectivité dans le cadre de sa compétence

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS			
Quels services assurés par la collectivité dans le cadre de sa compétence ?			
262.500 habitants - 375 communes - 15 EPCI adhérents - Financement : Contributions adhérents + facturations professionnels			
Année 2010	OMR	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries
Pupulation desservie	264 471	262 471	263 219
Nombre de déchèteries	-	-	31
Collecte	-	-	Conventions avec collectivités adhérentes
Transport	Prestation	Prestation	Prestation + régie
Traitement	Incinération (exploitation privée)	Tri (exploitation privée)	Prestations
La collectivité assure le transport et le traitement des OMR, le tri des emballages et journaux-magazines et la totalité de la gestion des déchèteries			

* Conventions réciproques avec d'autres EPCI

Quantités de déchets entrant dans les installations de traitement

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS				
Quelles quantités de déchets entrant dans les installations de traitement ?				
Année 2010	OMR	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Tous flux
Tonnages	61 366	10 597	55 708	127 672
Collectivité kg / habitant	234	40	212	486
Données nationales* kg / habitant	299	46	132	588
Ecart / ratio national	- 22 %	- 13 %	+ 60 %	- 17 %
- Des quantités de déchets inférieures à la moyenne nationale de 17 % tous flux confondus et de 22 % pour les OMR ! - Des quantités collectées en déchèterie très supérieures à la moyenne nationale, les déchets verts représentant 38 % des apports				

* Source : ADEME = enquête collecte 2009



Coût du service assuré par la collectivité et son financement

Combien coûtent les services assurés par la collectivité ?

- Un total de charges à **17 MC** et un total de produits à **2,3 MC**, soit **13 %** des charges
- Un besoin de financement de **14,8 MC**, soit **56 C/hab.**
- Un écart entre financement et coût à la charge de la collectivité de **729 000 C**

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS

Charges 2010	C arrondis	C / habitant
Charges de structure	550 000	2,1
Charges de communication	169 000	0,6
Charges techniques	16 358 000	62,3
Prévention	532 000	2,0
Haut de quai déchèteries	1 514 000	5,8
Transfert + transport	2 659 000	10,1
Traitement	11 653 000	44,4
Total charges HT	17 077 000	65,1

Produits 2010	C arrondis	C / habitant
Produits industriels	1 492 000	5,7
Soutiens	128 000	0,5
Aides	645 000	2,5
Total produits	2 265 000	8,6
Coût restant à la charge de la collectivité	14 800 000	56,4

Contributions 2010	C arrondis	C / habitant
Contributions EPCI adhérents	13 959 000	53,2
Facturations usagers	113 000	0,4
Total des contributions	14 071 000	53,6
Ecart contributions/coût	- 729 000	- 2,8

Lien entre les coûts dans la matrice et la facturation des adhérents

Quel lien entre les coûts exprimés dans la matrice et la facturation des collectivités adhérentes ?

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS

	Tarif 2010	Coûts* dans la matrice
• Transfert et traitement des OMR	113 € HT/tonne	119 € HT/tonne
	27,1 € HT/hab.	28,5 € HT/hab.
• Tri emballages/JRM (recettes déduites)		4,4 € HT/hab.
• Gestion des déchèteries (recettes déduites)		21,6 € HT/hab.
• Charges fonctionnelles des OMR		2,5 € HT/hab.

• Le prix facturé couvre 95 % du coût du service : l'écart est lié au calcul d'amortissements pour les installations de traitement. Les amortissements ne sont pas intégrés au compte administratif

* Coût aidé



Principaux postes de charges, par flux et par étape technique

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS		
Quels sont les principaux postes de charges ?		
Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
1. Traitement OMR	7 754 711	45 %
2. Traitement déchèteries	2 544 873	15 %
3. Transport déchèteries	1 712 274	10 %
4. Collecte déchèterie	1 514 369	9 %
5. Tri RSOM hors verre	1 353 370	8 %
Part des 5 principaux postes de charges		87 %
- Le traitement des OMR représente 45% des charges du syndicat - La gestion des déchèteries représente 34 % des charges du syndicat		

Coûts des flux collectés et traités par la collectivité par rapport aux coûts observés au niveau national

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS			
Comment se situe le coût des déchèteries par rapport aux coûts observés au niveau national ?			
Comparaison pour les déchets de déchèteries, seul flux pour lequel la collectivité gère l'ensemble des étapes techniques			
Coût* en € HT / habitant	Déchets des déchèteries	Quantité collectées en kg / habitant	Déchets des déchèteries (hors gravats)
Collectivité	21,6	Collectivité	210
Données nationales* tous types d'habitat	16 (80 % des collectivités entre 9 et 28)	Données nationales** tous types d'habitat	132
Ecart / coût moyen référentiel	+ 35 %	Ecart / enquête collecte	+ 59 %
Le coût des déchèteries est supérieur de 35 % au référentiel national et les quantités de 59 %			
* Coût aidé HT - Référentiel 2007 - 2008, ADEME ** Enquête collecte 2009, ADEME			

Coûts de traitement de la collectivité par rapport aux coûts observés au niveau national

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS		
Comment se situe le coût des traitements de la collectivité par rapport aux coûts observés au niveau national ?		
Coût* de traitement en C HT / tonne	Incineration OMR	Tri RSOM hors verre
Collectivité	126	128
Données nationales* tous types d'habitat	94 (80 % des collectivités entre 77 et 121)	151 (80 % des collectivités entre 76 et 250)
Ecart / coût médian du référentiel	+ 34 %	- 15 %

• Le coût de l'incinération des OMR est de 34 % supérieur à la valeur du référentiel national
 • Le coût du tri des emballages et JRM est de 15 % inférieur à la valeur du référentiel national

* Coût complet - Référentiel 2007-2008 - ADEME

Evolution des coûts de la collectivité depuis plusieurs années

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS					
Quelle est l'évolution des coûts* depuis 2008 ?					
Historique des coûts en C/habitant	OMR	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Tous flux	Tous flux en MC
Coût 2008	30,6	4,3	17,8	52,7	13,6 MC
Coût 2010	30,5	4,4	21,6	56,4	14,8 MC
Ecart 2010/2008	0 %	0 %	21 %	7 %	9 %

Quantités collectées en kg / habitant	OMR	RSOM hors verre	Déchets des Déchèteries	Tous flux
Année 2008	256	40	177	474
Année 2010	234	40	212	486
Ecart 2010/2008	-9 %	0 %	20 %	2,5 %

Haussse du coût* global de la gestion des déchets de + 7 % depuis 2008 en C/hab.

• Stabilité du coût* du traitement des OMR avec des quantités en baisse de 9 %
 • Stabilité du coût* du tri des emballages et JRM pour des quantités équivalentes
 • Hausse du coût* des déchets de déchèteries (+ 21 %) à relier à l'augmentation importante des quantités collectées

* Coût aidé



Répartition de la facturation de la collectivité à compétence traitement dans les matrices des collectivités adhérentes



Agence des services
et des énergies

ANALYSER ET VALORISER LES MATRICES DES COÛTS

Répartition de la facturation des adhérents

- Rappel de la facturation de la collectivité à compétence traitement :
 - 113 €/tonne d'OMR pour le transport et le traitement
 - 27,1 €/habitant pour les charges fonctionnelles, la prévention, le tri des emballages/JRM et la gestion des déchèteries

Répartition du tarif en €/tonne d'OMR	113 €/tonne OMR
Transport OMR	14 €/t OMR
Incinération des OMR	120 €/t OMR
Produits OMR	21 €/t OMR

Répartition du tarif en €/habitant	27,1 CHT/habitant
Incinération* OMR	2,4 €/hab.
Charges emb/JRM	5,2 €/hab.
Produits emb/JRM	1 €/hab.
Charges déchèteries	22,8 €/hab.
Produits déchèteries	2,3 €/hab.

* Part des charges fonctionnelles et prévention pour les OMR

3.5 Communication dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

La présentation du coût du service public dans le rapport annuel doit être simple et adaptée aux publics visés, essentiellement les élus du conseil syndical et des collectivités adhérentes, ainsi que leurs services. Pour être lisible et accessible, le rapport annuel doit comporter des textes limités, illustrés de schémas et graphiques commentés.

La présentation des coûts dans le rapport annuel peut inclure les données suivantes :

- Une présentation simplifiée des dépenses et des recettes liées à l'activité déchets, en euros et en euros par habitant, du coût restant à la charge de la collectivité et du niveau de financement du service.

	€ arrondis	€/habitant
Total des charges 2010 HT*	17 077 000 €	65 €
Total des produits 2010	2 265 000 €	9 €
Coût à la charge de la collectivité	14 800 000 €	56 €
Contributions	14 071 000 €	54 €
Ecart contributions / coût	- 729 000 €	-2 €

* Collectivité assujettie à la TVA

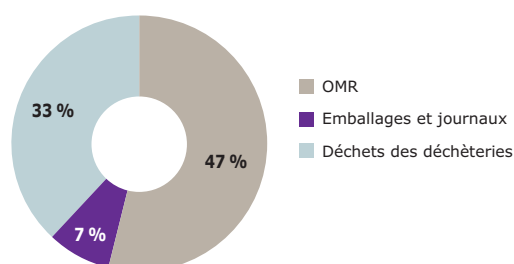
En commentaires, expliquer et justifier le niveau de coût au regard du mode de traitement retenu, de la date de mise en service de l'installation usagers, des dispositifs de protection de l'environnement... Justifier l'écart entre les contributions appelées et le coût du service public, notamment par l'absence d'amortissement, dans le compte administratif des nouvelles installations de traitement.

- Le tarif appliqué pour l'année 2010 aux collectivités adhérentes :
 - 113 € / tonne d'OMR pour le transport et le traitement
 - 27,1 € / habitant pour les charges fonctionnelles, la prévention, le tri des emballages / JRM et la gestion des déchèteries

En commentaires, expliquer et justifier la structure du tarif.

- La présentation du montant total du coût à la charge de la collectivité en euros avec un graphique présentant sa répartition pour les principaux flux de déchets.

Répartition du coût à la charge de la collectivité - 14,8 M€

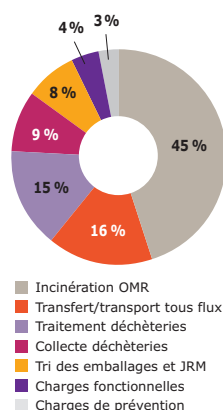


En commentaires, conclure sur le poids des différents flux dans les charges totales.

- La présentation du montant total des dépenses, en euros et en euros par habitant, avec un graphique présentant la répartition des dépenses en fonction des différents postes.

	Total € HT	€/hab.
Incineration OMR	7 755 000	30
Transfert/transport tous flux	2 660 000	10
Traitement déchèteries	2 545 000	10
Collecte déchèterie	1 514 000	6
Tri des emballages et JRM	1 353 000	5
Charges fonctionnelles	718 000	3
Charges de prévention	532 000	2
Total des charges	17 077 000	65

Poste de charges 17,077 M€

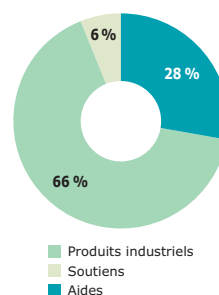


En commentaires, identifier les postes de charges prédominant.

- La présentation du montant total des recettes, en euros et en euros par habitant, à mettre en rapport avec les ventes d'énergie, les ventes de matériaux et le geste de tri des usagers.

Produits 2010	€ arrondis	€/hab.
Produits industriels	1 492 000	5,7
Soutiens	128 000	0,5
Subventions	645 000	2,5
Total des produits	2 265 000	8,6

Postes de produits 2,265 M€



En commentaires, souligner l'importance de certains postes de produits.

- L'évolution des tonnages entre 2008 et 2010.

Historique des coûts	Total en M€	Total en €/hab.	OMR en €/hab.	RSOM hors verre en €/hab.	Déchèteries en €/hab.
Coût* 2008	13,6	52,7	30,6	4,3	17,8
Coût* 2010	14,8	56,4	30,5	4,4	21,6
Ecart 2010/2008	+ 9 %	+ 7 %	0 %	0 %	+ 21 %

* Coût aidé HT

En commentaires, faire ressortir les principales évolutions des coûts par flux en lien avec le niveau de service, les quantités collectées...

Rappeler les facteurs contribuant à l'augmentation des coûts et les actions menées par la collectivité pour les maîtriser dans les dernières années ; expliquer les actions envisagées pour contenir les coûts dans l'avenir.

ANNEXE 1 :

MATRICES DE LA COLLECTIVITÉ À COMPÉTENCE COLLECTE

EN EUROS

RETOUR
SOMMAIRE



» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets					Total
Montant en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	162 132	7 898	55 723	102 279	5 008	333 039
		Communication	1 415	1 415	2 830	1 415	1 415	8 491
		Total fonctionnelles	163 547	9 313	58 553	103 694	6 423	341 530
	Techniques	Prévention	13 548		6 202	6 165	792	26 707
		Précollecte	11 529	9 615	53 260			74 404
		Collecte	986 141	86 392	429 036	805 729	53 429	2 360 727
		Transfert/transport	184 893		34 722	74 123	6 841	300 580
		Traitement déchets non dangereux			171 104	307 353		478 457
		Enlèvement et traitement déchets dangereux				64 015		64 015
		Autres charges						
		Total charges techniques	1 196 111	96 007	694 325	1 257 385	61 063	3 304 890
	Total charges		1 359 658	105 319	752 878	1 361 079	67 485	3 646 420
PRODUITS	Industriels	REG Incinération - Énergie	804 097					804 097
		Ventes de produits et d'énergie		39 617	65 887	9 244	1 415	116 162
		Prestation à des tiers						
		Autres produits	37 376		14 484	14 398	1 849	68 107
		Total produits industriels	37 376	39 617	80 371	23 642	3 264	184 269
	Sou-tiens	Tous soutiens des sociétés agréées	5 472	7 804	400 313	12 325		425 914
	Aides	Reprises subventions d'investissement		2 354	11 770	43 955		58 079
		Suventions de fonctionnement						
		Aides à l'emploi						
		Total aides		2 354	11 770	43 955		58 079
	Total produits		42 848	49 775	492 454	79 922	3 264	668 262
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		98 733	5 108	24 954	66 379	2 563	197 737
	Contribution des usagers							
	TEOM		2 379 516	63 676	220 363	1 516 580	72 504	4 252 640
	REOM							
	Redevance spéciale & facturation usagers		46 855			6 339		53 194
	Contributions des collectivités adhérentes							
	Total contributions		2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504	4 305 834

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Coût complet	-	105 319	752 878	1 361 079	67 485	-
Coût technique	2 126 379	65 703	672 507	1 337 438	64 221	4 266 248
Coût partagé	2 120 908	57 899	272 195	1 325 112	64 221	3 840 334
Coût aidé HT	2 120 908	55 545	260 425	1 281 157	64 221	3 782 255
Montant de la TVA acquittée	98 733	5 108	24 954	66 379	2 563	197 737
Coût aidé TTC	2 219 640	60 653	285 378	1 347 536	66 785	3 979 992
Montant des contributions	2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504	4 305 834



EN EUROS / HABITANT

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets					Total
Montant en € HT / habitant			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	3,9	0,2	1,3	2,4	0,1	7,9
		Communication	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2
		Total fonctionnelles	3,9	0,2	1,4	2,5	0,2	8,1
	Techniques	Prévention	0,3		0,1	0,1	0,0	0,6
		Précollecte	0,3	0,2	1,3			1,8
		Collecte	23,5	2,1	10,2	19,2	1,3	56,2
		Transfert/transport	4,4		0,8	1,8	0,2	7,2
		Traitement déchets non dangereux			4,1	7,3		11,4
		Enlèvement et traitement déchets dangereux				1,5		1,5
		Autres charges						
		Total charges techniques	28,5	2,3	16,5	29,9	1,5	78,7
	Total charges		32,4	2,5	17,9	32,4	1,6	86,8
REG Incinération - Énergie		19,1						
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie		0,9	1,6	0,2	0,0	2,8
		Prestation à des tiers						
		Autres produits	0,9		0,3	0,3	0,0	1,6
		Total produits industriels	0,9	0,9	1,9	0,6	0,1	4,4
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	0,1	0,2	9,5	0,3	0,0	10,1
		Aides	Reprises subventions d'investissement	0,0	0,1	0,3	1,0	0,0
	Suventions de fonctionnement							
	Aides à l'emploi							
	Total aides		0,0	0,1	0,3	1,0	0,0	1,4
Total produits		1,0	1,2	11,7	1,9	0,1	15,9	
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		2,4	0,1	0,6	1,6	0,1	4,7
	Contribution des usagers							
	TEOM		56,7	1,5	5,2	36,1	1,7	101,3
	REOM							
	Redevance spéciale & facturation usagers		1,1			0,2		1,3
	Contributions des collectivités adhérentes							
	Total contributions		57,8	1,5	5,2	36,3	1,7	102,5
Coûts			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Coût complet			-	2,5	17,9	32,4	1,6	
Coût technique			50,6	1,6	16,0	31,8	1,5	101,6
Coût partagé			50,5	1,4	6,5	31,6	1,5	91,4
Coût aidé HT			50,5	1,3	6,2	30,5	1,5	90,1
Montant de la TVA acquittée			2,4	0,1	0,6	1,6	0,1	4,7
Coût aidé TTC			52,8	1,4	6,8	32,1	1,6	94,8
Montant des contributions			57,8	1,5	5,2	36,3	1,7	102,5



EN EUROS / TONNE COLLECTÉE

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets					Total
Montant en € HT / tonne			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	15,2	4,8	36,0	10,7	22,4	14,1
		Communication	0,1	0,9	1,8	0,1	6,3	0,4
		Total fonctionnelles	15,4	5,6	37,8	10,9	28,7	14,5
	Techniques	Prévention	1,3		4,0	0,6	3,5	1,1
		Précollecte	1,1	5,8	34,4			3,2
		Collecte	92,6	52,3	277,2	84,4	238,5	100,0
		Transfert/transport	17,4		22,4	7,8	30,5	78,1
		Traitement déchets non dangereux			110,5	32,2		20,3
		Enlèvement et traitement déchets dangereux				6,7		2,7
		Autres charges						
		Total charges techniques	112,3	58,1	448,5	131,8	272,6	139,9
	Total charges		127,6	63,8	486,4	142,6	301,3	154,4
REG Incinération - Énergie		75,5						
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie		24,0	42,6	1,0	6,3	4,9
		Prestation à des tiers						
		Autres produits	3,5		9,4	1,5	8,3	2,9
		Total produits industriels	3,5	24,0	51,9	2,5	14,6	7,8
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	0,5	4,7	258,6	1,3	0,0	18,0
		Aides	Reprises subventions d'investissement	0,0	1,4	7,6	4,6	0,0
	Suventions de fonctionnement							
	Aides à l'emploi							
	Total aides		0,0	1,4	7,6	4,6	0,0	2,5
Total produits		4,0	30,1	318,1	8,4	14,6	28,3	
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		9,3	3,1	16,1	7,0	11,4	8,4
	Contribution des usagers							
	TEOM		223,4	38,5	142,4	158,9	323,7	180,1
	REOM							
	Redevance spéciale & facturation usagers		4,4			0,7		2,3
	Contributions des collectivités adhérentes							
	Total contributions		227,8	38,5	142,4	159,6	323,7	182,3

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Coût complet	-	64	486	143	301	
Coût technique	200	40	434	140	287	181
Coût partagé	199	35	176	139	287	163
Coût aidé HT	199	34	168	134	287	160
Montant de la TVA acquittée	9	3	16	7	11	8
Coût aidé TTC	208	37	157	146	298	169
Montant des contributions	228	39	142	160	324	182

ANNEXE 2 :

MATRICES DE LA COLLECTIVITÉ À COMPÉTENCE TRAITEMENT

EN EUROS

RETOUR
SOMMAIRE



» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets			Total
Montant en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	302 125	46 665	200 743	549 533
		Communication	43 754		125 185	168 939
		Total fonctionnelles	345 879	46 665	325 928	718 472
	Techniques	Prévention	327 642	0	204 071	531 713
		Précollecte				
		Collecte			1 514 369	1 514 369
		Transfert/transport	911 131	35 733	1 712 274	2 659 138
		Traitement déchets non dangereux	7 754 711	1 353 370	2 254 642	11 362 723
		Enlèvement et traitement déchets dangereux			290 231	290 231
		Autres charges				
		Total charges techniques	8 993 484	1 389 102	5 975 587	16 358 173
	Total charges		9 339 363	1 435 768	6 301 514	17 076 645
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	870 849	246 363	191 944	1 309 155
		Prestation à des tiers			13 465	13 465
		Autres produits	115 144		53 828	168 972
		Total produits industriels	985 992	246 363	259 237	1 491 592
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées			127 549	127 549
	Aides	Reprises subventions d'investissement	254 588	33 341	114 084	402 013
		Suventions de fonctionnement	99 657	3 361	140 457	243 475
		Aides à l'emploi				
		Total aides	354 245	36 702	254 541	645 488
	Total produits		1 340 238	283 065	641 327	2 264 629
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		0	0	0	0
	Contribution des usagers					
	TEOM					
	REOM					
	Redevance spéciale & facturation usagers				112 874	112 874
	Contributions des collectivités adhérentes		7 599 169	1 095 068	5 264 304	13 958 541
	Total contributions		7 599 169	1 095 068	5 377 178	14 071 415

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Coût complet	9 339 363	1 435 768	6 301 514	17 076 645
Coût technique	8 353 371	1 189 405	6 042 278	15 585 053
Coût partagé	8 353 371	1 189 405	5 914 728	15 457 504
Coût aidé HT	7 999 126	1 152 703	5 660 187	14 812 016
Montant de la TVA acquittée	0	0	0	0
Coût aidé TTC				
Montant des contributions	7 599 169	1 095 068	5 377 178	14 071 415



EN EUROS / HABITANT

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets			Total
Montant en € HT / habitant			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	1,2	0,2	0,8	2,1
		Communication	0,2		0,5	0,6
		Total fonctionnelles	1,3	0,2	1,2	2,7
	Techniques	Prévention	1,2		0,8	2,0
		Précollecte				
		Collecte			5,8	5,8
		Transfert/transport	3,5	0,1	6,5	10,1
		Traitement déchets non dangereux	29,5	5,2	8,6	43,3
		Enlèvement et traitement déchets dangereux			1,1	1,1
		Autres charges				
		Total charges techniques	34,3	5,3	22,8	62,3
	Total charges		35,6	5,5	24,0	65,1
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	3,3	0,9	0,7	5,0
		Prestation à des tiers			0,1	0,1
		Autres produits	0,4		0,2	0,6
		Total produits industriels	3,8	0,9	1,0	5,7
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées			0,5	0,5
	Aides	Reprises subventions d'investissement	1,0	0,1	0,4	1,5
		Suventions de fonctionnement	0,4	0,01	0,5	0,9
		Aides à l'emploi				
		Total aides	1,3	0,1	1,0	2,5
	Total produits		5,1	1,1	2,4	8,6
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		0	0	0	0
	Contribution des usagers					
	TEOM					
	REOM					
	Redevance spéciale & facturation usagers				0,4	0,4
	Contributions des collectivités adhérentes		29,0	4,2	20,1	53,2
	Total contributions		29,0	4,2	20,5	53,6
Coûts			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Coût complet			35,6	5,5	24,0	65,1
Coût technique			31,8	4,5	23,0	59,4
Coût partagé			31,8	4,5	22,5	58,9
Coût aidé HT			30,5	4,4	21,6	56,4
Montant de la TVA acquittée			0,0	0,0	0,0	0,0
Coût aidé TTC						
Montant des contributions			29,0	4,2	20,5	53,6



EN EUROS / TONNE COLLECTÉE

» MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT «

Année 2010			Flux de déchets			Total
Montant en € HT / tonne			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	4,9	4,4	3,6	4,3
		Communication	0,7		2,2	1,3
		Total fonctionnelles	5,6	4,4	5,9	5,6
	Techniques	Prévention	5,3		3,7	4,2
		Précollecte				
		Collecte			27	12
		Transfert/transport	15	3	31	21
		Traitement déchets non dangereux	126	128	40	89
		Enlèvement et traitement déchets dangereux			5	2
		Autres charges				
Total charges techniques		147	131	107	128	
Total charges		152	135	113	134	
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	14,2	23,2	3,4	10,3
		Prestation à des tiers			0,2	0,1
		Autres produits	1,9		1,0	1,3
		Total produits industriels	16	23	5	12
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées			2,3	1,0
	Aides	Reprises subventions d'investissement	4,1	3,1	2,0	3,1
		Suventions de fonctionnement	1,6	0,3	2,5	1,9
		Aides à l'emploi				
		Total aides	5,8	3,5	4,6	5,1
	Total produits		22	27	12	18
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		0	0	0	0
	Contribution des usagers					
	TEOM					
	REOM					
	Redevance spéciale & facturation usagers				2,0	
	Contributions des collectivités adhérentes		124	103	94	109
	Total contributions		124	103	97	110
Coûts			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Coût complet			152	135	113	134
Coût technique			136	112	108	122
Coût partagé			136	112	106	121
Coût aidé HT			130	109	102	116
Montant de la TVA acquittée			0	0	0	0
Coût aidé TTC						
Montant des contributions			124	103	97	110

ANNEXE 3 :

EXTRAIT DU RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES COÛTS DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS EN 2007/2008 ET DE L'ENQUÊTE COLLECTE 2009

RETOUR
SOMMAIRE



TOUS FLUX			
	Coût aidé HT		Ratio
	€ HT / habitant	€ HT / tonne collectée	Kg / habitant et par an
National	91	161	588
Rural	71	126	ND*
Mixte	90	170	ND
Urbain	85	149	ND
Urbain dense	106	198	ND
Touristique	121	130	ND

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES			
	Coût aidé HT		Ratio
	€ HT par habitant	€ par tonne collectée	Kg par habitant et par an
National	50	175	299
Rural	42	171	242
Mixte	48	177	279
Urbain	48	163	302
Urbain dense	54	184	325
Touristique	79	184	447

RECYCLABLES SECS HORS VERRE			
	Coût aidé HT		Ratio
	€ HT par habitant	€ par tonne collectée	Kg par habitant et par an
National	12	224	46
Rural	8	166	44
Mixte	11	252	48
Urbain	12	230	46
Urbain dense	16	226	42
Touristique	8	182	50

VERRE			
	Coût aidé HT		Ratio
	€ HT / habitant	€ HT / tonne collectée	Kg / habitant et par an
National	1,5	59	29
Rural	1	30	39
Mixte	2	52	33
Urbain	1	77	24
Urbain dense	2	162	18
Touristique	1	25	48

DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES (HORS GRAVATS)			
	Coût aidé HT		Ratio
	€ HT / habitant	€ HT / tonne collectée	Kg / habitant et par an
National	16	114	132
Rural	19	91	175
Mixte	18	116	167
Urbain	15	126	109
Urbain dense	9	156	50
Touristique	28	104	254

* Non disponible



L'ADEME remercie les collectivités qui, ayant accepté de partager leur expérience, ont contribué à enrichir ce guide.

Ce guide a été réalisé par l'ADEME.

Avec la participation du Cabinet LEDUC et de la société ADEKWA dans le cadre d'une prestation commandée par l'ADEME

Coordination technique :

Aude ANDRUP, Service Planification et Observation des Déchets,
Direction Consommation Durable et Déchets, ADEME

Comité technique :

Aude ANDRUP et Julia MICHEL, ADEME

Suivi de communication :

Agnès HEYBERGER, Service Communication Professionnelle et Technique, ADEME

Conception, réalisation graphique :

Corinne BERTHELOT et Michel DELAUNAY, A4 Editions

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

“

Elaborée par l'ADEME, la Matrice est un cadre de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets. Elle permet notamment d'éclairer la prise de décision, d'identifier des pistes de maîtrise et d'optimisation des coûts, d'aider à la préparation des budgets... Cependant peu de collectivités analysent et valorisent les résultats obtenus à partir de la Matrice des coûts.

Destiné aux collectivités ayant la compétence déchets et utilisant la Matrice des coûts, ce guide méthodologique a pour objectifs de les aider à analyser, valoriser et communiquer les résultats obtenus auprès des élus comme auprès des usagers.

”



ADEME
Siège social - 20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr